Niveau(x) d'enseignement: 4 Numéro EDUQ : 8970868
Centre d'intérêt: 260

Gladu, Sylvie.

Rééducation des délinquants en milieu scolaire : recherche-action sur la prévention de la délinquance et sur la rééducation de délinquants : rapport final pour l'année 1981-1982 / Sylvie Gladu. -- Montréal : Commission des écoles catholiques de Montréal, Service aux étudiants, Bureau de la consultation personnelle, [1982?]
129 p. ; 28 cm.

Titre de la couv. Code: 810031.

Vedette(s)-secondaire(s): Commission des écoles catholiques de Montréal. Service aux étudiants. Bureau de la consultation personnelle

Descripteur(s): Délinquance • Rééducation • Prévention • Elaboration de programmes • Evaluation de programmes • Secondaire (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de nom: Polyvalente Emile-Nelligan (Montréal, Québec)

Identificateur(s) de sujet: Programme d'intervention

Le rapport rend compte de la deuxième année d'un programme d'intervention d'une durée de trois ans. Les objectifs étaient à la fois de contrer la délinquance qui existait déjà dans le milieu scolaire et de prévenir le passage à la délinquance. Le programme était implanté à la polyvalente Emile-Nelligan de la CECM. Le rapport pour l'année 1981-1982 est centré exclusivement sur l'aspect intervention du projet. Il comprend une description détaillée des clientèles et des diverses interventions réalisées de même qu'une évaluation qualitative de ces actions. S'y ajoute une série de recommandations formulées par les intervenants et se rapportant à divers aspects du programme d'intervention.

Type de document: r
Notice(s) connexe(s): 8270776

8970868

LA COMMISSION
DES ÉCOLES CATHOLIQUES
DE MONTRÉAL

CÉCM

SERVICE AUX ÉTUDIANTS

Bureau de la consultation personnelle

RÉÉDUCATION DE DÉLINQUANTS EN MILIEU SCOLAIRE

(recherche-action sur la prévention de la délinquance
et sur la rééducation de délinquants)

RAPPORT FINAL POUR L'ANNÉE 1981-1982

Sylvie Gladu
Psychologue

810031

Table des matières

Page

Titre du projet 1

Commission scolaire et école 1

Membres de l'équipe d'intervention, de recherche et d'encadrement 1

Intervention 1

Recherche 2

Encadrement 2

I - Introduction 3

II - les clientèles 8

1. La communauté scolaire globale 9

2. Les élèves gravement perturbés 15

3. Les divers personnels de l'école 26

4. Les parents 78

III - Les objectifs du projet et les intervenants et leurs fonctions 30

les objectifs du projet 31

1. Objectifs de l'intervention 31

A- Prévention 32

B- Rééducation 32

2. Objectifs de la recherche 34

les intervenants et leurs fonctions 37

Page

IV - Les interventions: description, évaluation et recommandations 41

1. La communauté scolaire globale 44

1.1 Présence dans le hall aux moments de grande circulation 44

A- description 44

B- résultats et recommandations 45

1.2 Comité d'élèves contre le vandalisme 45

A- description 45

B- résultats et recommandations 46

1.3 Conseils étudiants 47

A- description 47

B- résultats et recommandations 48

1.4 Semaine des organismes communautaires 50

A- description 50

B- résultats et recommandations 50

1.5 Activités spéciales 51

A- description 51

B- résultats et recommandations 51

1.6 Information-drogue 52

A- description 52

B- résultats et recommandations 53

Page

1.7 Code de vie 54

A- description 54

B- résultats et recommandations 54

2. Les élèves gravement perturbés 55

2.1 Suivi - accompagnement individuel 55

A- description 55

B- résultats et recommandations 58

3. Personnels de l'école 65

3.1 Aménagement d'une structure organisationnelle d'intervention dans chaque secteur 65

A- description 65

B- résultats et recommandations 72

3.2 Travail de collaboration avec les orthopédagogues 74

A- description 74

B- résultats et recommandations 76

4. Les parents 78

4.1 Rencontres avec les parents d'élèves présentant des difficultés 78

A- description 78

B- résultats et recommandations 79

Page

V - Conclusion 80

- APPENDICE A: Liste des difficultés des élèves gravement..... 84
perturbés

- APPENDICE B: Code de vie 95

- APPENDICE C: Emulation 100

- APPENDICE E: Retards 107

- APPENDICE E: Suivi-local 110

- APPENDICE F: Elèves fantômes 126

Titre du projet

Rééducation de délinquants en milieu scolaire (recherche-action sur la prévention de la délinquance et sur la rééducation de délinquants)

Commission scolaire et école

Commission des écoles catholiques de Montréal
Polyvalente Emile-Nelligan

Membres de l'équipe d'intervention, de recherche et d'encadrement

. Intervention

De nombreux changements ont eu lieu au sein de l'équipe d'intervention. L'astérisque indique les personnes qui poursuivent leur action dans ce projet pour une deuxième année.

Jean Guy Viens*	(psycho-éducateur, orthopédagogue et responsable de l'équipe de Boscoville)
Marielle Proulx*	(travailleuse de milieu)
Daniel Petit*	(travailleur de milieu)
Claudette Forest	(travailleuse sociale)
Diane Gagnon-Fodor*	(travailleuse sociale)
Ginette Charland	(orthopédagogue)
Bernard Dubé	(orthopédagogue)
François Pelletier	(orthopédagogue)

Les trois (3) premières personnes sont "prêtées" par la Fondation Boscoville en vertu d'une entente de service

avec la C.E.C.M. Les travailleuses sociales relèvent du C.S.S.M.M. section "service social scolaire". Quant aux autres personnes, elles relèvent toutes de la C.E.C.M.

- Recherche

Cette année, aucun chercheur n'a été intégré au projet. Toutefois, Sylvie Gladu, psychologue et chercheuse, a été engagée en avril 1982 pour recueillir les informations (clientèle, intervention, évaluation, etc.) auprès des intervenants, les synthétiser et rédiger le rapport final de l'année 1982.

- Encadrement

La coordination du projet a été faite par l'adjointe au secteur IV-IV, madame Louise Pelletier-Hétu. Tandis que la supervision du projet a été assurée par le comité d'encadrement dont les membres sont:

Hélène Chénier (directrice, polyvalente Emile-Nelligan)

Raymond Joost (directeur de la Fondation Boscoville)

Nicole Ranger-Durocher (directrice de la programmation au réseau des écoles spéciales du Service de l'adaptation à la C.E.C.M.)

Raymond Vincelette (directeur pédagogique à la Région ouest de la C.E.C.M.)

Pierre Baulu (directeur du Bureau de la consultation personnelle, C.E.C.M.)

Introduction

Le projet de recherche-action sur la prévention de la délinquance et la rééducation de délinquants a été planifié sur une période de trois ans afin qu'un programme efficace soit élaboré, appliqué, évalué et finalement pris en charge par le milieu. La première phase du projet (1980-1981) visait, d'une part à sensibiliser et former le personnel, à élaborer des moyens d'action et à procéder à une pré-expérimentation des modes d'intervention prévus. D'autre part, au cours de cette première année, un plan de recherche devait être préparé afin de permettre l'évaluation détaillée de l'intervention mise en place au cours de la deuxième phase (1981-1982). En somme, cette étape consistait essentiellement à élaborer un programme d'intervention, à planifier son application et à prévoir une méthodologie de recherche qui permettrait, au cours des années subséquentes, l'évaluation des effets de ce programme auprès des diverses clientèles visées par ce projet.

Le rapport final de 1981 (Charland, R.) fait le bilan de cette première étape. La situation, pour diverses raisons, n'a pas toujours été facile et, conséquemment, il a été impossible d'atteindre tous les objectifs de cette phase. Par-

ai les difficultés rencontrées, mentionnons entre autres que l'intégration et l'adaptation de plusieurs personnes de l'extérieur du milieu scolaire (intervenants, chercheurs, etc.) à une école dont les caractéristiques témoignent d'une réalité particulièrement complexe ont été plus longues et plus difficiles à se faire par rapport à ce qui était prévu. Ceci a évidemment eu un impact pendant une certaine période sur plusieurs aspects relatifs à l'intervention. Signalons aussi que plusieurs obstacles de divers ordres ont nui à la réalisation du plan de recherche qui devait permettre de poursuivre, sans modification, les étapes déterminées lors de la présentation du projet, c'est-à-dire l'évaluation systématique des effets du programme d'intervention au cours des deux années suivantes (1981-1982 et 1982-1983).

Par ailleurs, un obstacle majeur et sans doute le plus important a été l'absence de chercheur au sein de l'équipe au cours de la deuxième année. Il est évident, dans un tel contexte, que les objectifs de recherche précédemment visés n'ont pas pu être atteints puisqu'aucune des personnes impliquées en 1981-1982 n'avait la tâche de les réaliser, les con-

naissances requises pour le faire, ou encore, était préoccupée par la question d'évaluation.

Malgré cette carence totale au niveau de la recherche, l'intervention s'est poursuivie. Les intervenants ont continué leur démarche de sensibilisation, d'information et de formation du personnel. Ils ont aussi poussé l'élaboration et l'implantation d'actions préventives et rééducatives à l'intérieur de l'école. Plusieurs projets ont été innovés alors que d'autres ont été modifiés au cours de cette deuxième étape.

L'évaluation des effets de l'ensemble des actions entreprises est, il va de soi, impossible à présenter dans ce rapport. Cependant, l'impact du travail accompli auprès des diverses clientèles est évalué qualitativement par le biais des commentaires et impressions recueillis auprès des divers intervenants lors de rencontres d'information.

Le présent rapport se centre donc exclusivement sur l'aspect intervention du projet. Une description détaillée des clientèles et des diverses interventions réalisées, de même

qu'une évaluation qualitative des effets de ces actions constituent le point central de ce document. A ceci, s'ajoute une série de recommandations formulées par les intervenants et se rapportant à divers aspects du programme d'intervention. La rédactrice du rapport souligne pour sa part divers points relatifs à la recherche et soumet quelques recommandations pour la dernière année du projet (1982-1983).

Les clientèles

Le programme d'intervention qui comporte deux aspects importants, la prévention et la rééducation, s'adresse à diverses clientèles. Des actions précises ont été prévues selon les besoins et les caractéristiques particulières à chacun des quatre groupes-cibles. Ceux-ci sont: - la communauté scolaire globale - les élèves gravement perturbés - les divers personnels de l'école - les parents.

1. La communauté scolaire globale

L'école Emile-Nelligan dessert une population de la zone économiquement faible du centre-sud de Montréal. Il est évident que plusieurs caractéristiques de ce milieu ont un impact important sur les jeunes qui y vivent. Par ailleurs, les répercussions des situations vécues dans la famille s'étendent, sans aucun doute possible, jusqu'au milieu scolaire.

Afin de permettre une meilleure compréhension de la population qui fréquente la polyvalente, et des problèmes qu'elle manifeste, il est essentiel de mentionner quelques caractéristiques particulières au milieu où vivent ces

jeunes:

- 14.3% des familles du quartier sont monoparentales et 7.6% des familles comptent cinq (5) enfants ou plus (C.L.S.C. St-Louis du Parc, 1979);

- le revenu moyen par famille du quartier est de 6 394,00 $ comparativement à 10 292,00 $ dans la région métropolitaine;

- le taux de chômage du quartier est supérieur de 4.5% à celui de la région métropolitaine;

- 2 600 personnes sont des assistés sociaux dont 1 000 familles;

- la plupart des logements sont vieux et dangereux pour les incendies (315 feux en un an).

Loin d'être exhaustive, cette liste donne tout de même un bon aperçu de l'ampleur des problèmes vécus par les jeunes de l'école dans leur milieu. En ce qui a trait aux caractéristiques particulières des élèves, la liste

pourrait aussi être assez longue. Parmi les plus importantes, il faut mentionner (voir la semaine à Emile-Nelligan, no 29, 16 avril '82) que:

. Du 30 septembre au 31 mars '82, 119 élèves, soit 8,3% ont abandonné leurs cours en mentionnant diverses raisons (travail, maladie, aide à la maison, échecs scolaires ou refus de fréquenter). Ce nombre ne comprend pas les 90 élèves qui ont changé d'école et parmi lesquels plusieurs ne fréquentent plus.

. Pendant la même période, le taux de mobilité s'élevait à 33,29%. Le nombre d'élèves qui se sont inscrits est de 237 alors que ceux qui ont quitté l'école se chiffraient à 330 pour atteindre un total de 567 élèves.

. Cette année, 329 élèves, soit 23,68% dépassaient de deux ans et plus l'âge normal des élèves de leur niveau. Le tableau 1 donne une idée plus précise de la répartition de ces élèves.

. De septembre à décembre '81, 60 élèves étaient suspendus de l'école dont 5 en secondaire IV et V, 22 en secondaire II et III et 33 en secondaire I, secondaire court et appoint-transition.

. 433 élèves, soit 31,1% viennent d'un pays autre que le Canada; mais bien que plusieurs élèves soient nés au Québec, leur pays d'origine est autre. Ainsi, il y a plus du tiers de la population de l'école qui vit une intégration culturelle.

Tableau 1

Répartition des élèves présentant un écart d'âge de deux ans et plus, selon leur niveau scolaire

Niveau	Age normal	Nombre d'élèves qui ont				Nb total d'élèves plus âgés	Nb total d'élèves par niveau
		2 ans de +	3 ans de +	4 ans de +	5 ans de +		
	12	34	15	1	-	50	220
I	13	66	14	2	3	85	281
II	14	31	6	1	-	38	289
V	15	32	8	4	-	44	251
	16	18	9	2	-	29	192
.T.	12	9	1	-	-	10	56
.C.II	13	12	4	-	-	16	49
.C.III	14	33	8	1	-	42	78
.C.IV	15	10	5	-	-	15	24
otal		245	70	11	3	329	1 390

- De nombreux élèves présentent trois échecs et plus dans les principales matières scolaires. Le tableau 2 présente pour chacun des niveaux, le pourcentage moyen d'élèves ayant subi au moins trois échecs au deuxième bulletin.
- 381 élèves, soit 27,4% ne vivent pas avec leurs deux parents (père à mère).

Cette description, bien que partielle, de la communauté étudiante de la polyvalente Emile-Nelligan reflète bien la diversité des problèmes auxquels sont confrontés les élèves et, conséquemment, le personnel de

Tableau 2

Pourcentage d'élèves ayant subi des échecs dans les principales matières scolaires à chacun des niveaux

Niveau	% d'élèves avec 3 échecs et +	% d'élèves qui ont un échec en français	% d'élèves qui ont un échec en anglais	% d'élèves qui ont un échec en mathématiques
I	21,55	19,39	20,68	18,10
II	34,92	34,19	23,52	27,20
III	27,91	33,33	20,00	16,66
IV	22,07	27,92	11,71	18,46
V	21,55	28,14	6,58	12,57
A.T.	25,53	14,89	27,65	19,14
S.C.II	36,17	36,17	27,65	40,42
S.C.III	36,00	30,66	50,66	38,66
S.C.IV	4,16	4,16	-	12,70

l'école. A ceci s'ajoute une variété de comportements délinquants tels que port d'arme, menace, chantage, fugue, vol, vandalisme, prostitution, drogue, violence, etc. qui constituent une réalité quotidienne. Ces données illustrent suffisamment le problème de la délinquance à l'école Emile-Nelligan pour démontrer la nécessité d'intervenir auprès de la communauté scolaire globale, tant dans un sens préventif que rééducatif.

2. Les élèves gravement perturbés

La catégorie d'élèves gravement perturbés constitue aussi une cible privilégiée dans le cadre du projet. Par rapport à l'ensemble de la population étudiante, ces élèves manifestent plus particulièrement des problèmes aigus de comportement. Ils présentent une ou plusieurs difficultés importantes et habituellement les effets de l'interaction de ces problèmes se répercutent à divers niveaux (apprentissages scolaires, fréquentation et abandon scolaire, comportements délinquants, etc...). Il est impossible actuellement de donner avec certitude des chiffres concernant le nombre d'élèves gravement perturbés et également de préciser la fréquence et le type de problèmes rencontrés chez ces élèves. Toutefois, afin de fournir une image claire de la situation de ce groupe-cible, nous avons décidé de présenter les caractéristiques des élèves qui, tout au long de l'année, ont été classés dans ce groupe par le biais de leur prise en charge par l'un des trois intervenants de Roscoville (psycho-éducateur et travailleur(euse) de milieu).

Ce groupe-cible compte 149 élèves, soit 10,72% de la population totale de l'école Emile-Nelligan. Ceux-ci ont été progressivement identifiés sur la base des problèmes particuliers qu'ils présentaient. En fait, il ne s'agit nullement de la totalité des élèves qui sont gravement perturbés puisqu'il faudrait ajouter à ce nombre certains élèves suivis par les orthopédagogues attachés au projet par les enseignants chargés du suivi individuel, ou par les autres intervenants de l'école. Il s'agit donc plutôt d'un sous-ensemble de jeunes pris en charge suite à une demande spécifique. Le processus généralement suivi a consisté en un système de référence de cas. Le tableau 3 indique la répartition des 149 élèves selon la source de référence.

Tableau 3

Répartition des 149 élèves selon la source de référence à l'origine de leur prise en charge

Source de référence	Nb. d'élèves	%
Direction de l'école	57	38,26
Enseignants	21	14,09
Autres personnels de l'école	3	2,01
Intervenants (Boscoville)	60	40,27
Elèves	3	2,01
Extérieur de l'école	5	3,36

Le personnel de direction de l'école et les intervenants prêtés par la Fondation Boscoville (un psycho-éducateur et un travailleur et une travailleuse de milieu) ont identifié la majorité des élèves en référant respectivement 57 et 60 jeunes. Les enseignants ont référé 21 cas tandis que les autres personnels de l'école (agents de sécurité, personnel de soutien, etc...) ont souligné le comportement de 3 élèves. On doit mentionner que les cas référés par les autres intervenants, tels que travailleuse sociale, ne sont pas indiqués dans cette liste. Finalement, les élèves ont consulté pour eux-mêmes ou ont souligné le cas d'un pair à 3 reprises alors que des organismes de l'extérieur de l'école (D.P.J. policier, etc.) ont identifié 5 élèves. Comme ces données le démontrent, le milieu scolaire est certainement un endroit privilégié pour l'identification des jeunes en difficulté puisqu'il a été à l'origine de 96,64% des références de cas et parmi lesquelles plusieurs élèves étaient inconnus des divers organismes du réseau des affaires sociales. Parmi les 149 élèves pris en charge, seuls 43 étaient connus du réseau ainsi 71,14% des cas ont pu être décelés grâce à l'action

entreprise à l'intérieur de l'école.

Le tableau 4 présente pour chacun des niveaux le nombre d'élèves suivis, la proportion de filles et de garçons de même que l'âge moyen respectif de chacun de ces groupes. La proportion d'élèves suivis par rapport à l'ensemble des élèves de chaque niveau varie de 3,57% en secondaire appoint-transition, à 32,65%, en secondaire court II. Les niveaux où le nombre d'élèves gravement perturbés est proportionnellement le plus élevé sont les secondaires II et III et secondaires courts II et IV qui enregistrent respectivement des fréquences de 15,30%, 12,13%, 32,65% et 16,66%.

En ce qui a trait au sexe, les filles constituent un tiers de la population prise en charge. Alors que dans les niveaux moins avancés (secondaire I et II) elles sont beaucoup moins nombreuses que les garçons, dans les niveaux plus élevés (secondaire III, IV et V) les deux sexes se retrouvent en nombre à peu près égal. Par ailleurs, l'âge moyen pour l'un et l'autre sexe montre que les élèves sont généralement plus âgés que l'âge normal correspondant à leur niveau respectif.

Tableau 4

Répartition des élèves suivis en fonction de leur niveau, de leur sexe et de leur âge.

niveau	nb.total d'élèves	nb. d'élèves suivis		nb. de filles	nb. de garçons	Age moyen			
						Filles		Garçons	
		nb.	%			années	mois	années	mois
I	220	20	9,09	2	18	14	6	14	5
II	281	43	15,30	14	29	14	7	15	5
III	239	29	12,13	15	14	15	1	15	11
IV	251	16	6,37	7	9	16	3	16	11
V	192	13	6,77	7	6	17	0	17	0
A.T.	56	2	3,57	0	2	----		14	0
S.C.II	49	16	33,65	1	15	14	0	14	8
S.C.III	78	6	7,69	1	5	16	0	15	10
S.C.IV	24	4	16,66	3	1	17	8	17	0
	1390	149	10,72	50	99	----		----	

Les divers types de problèmes rencontrés par cette clientèle ont été énumérés dans une liste de 45 items. Cette liste qui a été réalisée par trois intervenants (un psycho-éducateur et deux travailleurs de milieu) permet de bien cerner l'ensemble des problèmes auxquels sont confrontés les élèves. Selon eux, une telle classification - c'est-à-dire l'énumération de toutes les difficultés - est essentielle pour la réalisation de l'étape d'intervention, telle qu'ils la proposent. Pour eux, l'utilisation de caté-

gories plus générales n'est pas souhaitable car elle ne permet pas d'avoir une description juste de la situation que vit l'élève.

Le tableau 5 présente la liste des problèmes et l'incidence de chacun d'eux parmi les 149 élèves gravement perturbés. Les difficultés les plus généralisées concernent la fréquentation scolaire et le rendement académique (no 1, 2 et 15). La fuite de l'adulte et la carence affective profonde sont également des problèmes très fréquents, tous deux se retrouvant chez 60,40% de cette population-cible. Viennent ensuite les comportements violents et délinquants (no 4,6,7,8,9,12,26,30,31 et 35). L'absence ou le désinvestissement des parents au niveau de l'éducation de leurs enfants est aussi une caractéristique très commune (47,65%). De plus, 54 élèves font partie d'une famille monoparentale (36,24%) et finalement, 73 jeunes, soit 48,99% ont des problèmes de santé.

Tableau 5

Types de problèmes rencontrés chez le groupe d'élèves gravement perturbés et fréquence de chacune de ces difficultés

no	Type de problèmes	Fréquence	
		Nb	%
1	Absentéisme scolaire	117	78,52
2	Suspension de l'école	92	61,74
3	Expulsion de l'école	17	11,41
4	Provoque la désorganisation de la classe	66	44,30
5	Faibles résultats scolaires et retards académiques	118	79,19
6	Violence physique avec ses pairs	75	50,33
7	Violence physique avec les adultes	42	28,18
8	Violence verbale avec ses pairs	73	48,99
9	Violence verbale avec les adultes	66	44,30
10	Auto-destruction et auto-mutilation	22	14,77
11	Tendances suicidaires	15	10,07
12	Vol et vandalisme à l'école	52	34,99
13	Jeune battu par ses parents	39	26,17
14	Jeune qui bat ses parents	15	10,07
15	Jeune victime d'inceste	9	6,04
16	Caractéristiques de familles incestueuses	19	12,75
17	Famille mono-parentale	54	36,24
18	Absence ou désinvestissement des parents au niveau de l'éducation de leurs enfants	71	47,65
19	Origine ethnique autre que québécoise	36	24,16
20	Parents dépassés - troubles de comportement	44	29,53
21	Dynamique familiale particulière : père violent, mère protectrice	37	24,83

Tableau 5 (suite)

Types de problèmes rencontrés chez le groupe d'élèves gravement perturbés et fréquence de chacune de ces difficultés

no	Type de problèmes	Fréquence Nb	%
22	Vol du jeune dans sa famille	27	18,12
23	Fugue du domicile familial	26	17,45
24	Difficultés financières de la famille	26	17,45
25	Insalubrité du domicile familial	2	1,34
26	Jeune qui fait partie d'un gang criminogène	56	37,58
27	Chef de gang criminogène	9	6,04
28	Vols d'auto ou dans les autos	29	19,46
29	Vols avec violence	19	12,75
30	Vols à l'étalage	49	32,89
31	Vols avec effraction	38	25,50
32	Prostitution	14	9,39
33	Affrontement de groupe ethnique	22	14,77
34	Fumer	8	5,36
35	Consommation de drogues	69	46,31
36	Consommation de boissons alcoolisées	42	28,18
37	Fuite de l'adulte	90	60,40
38	Provoque le rejet	41	27,52
39	Dynamique de prostitués(ées)	30	20,13
40	Fabulations (en dehors de la réalité)	30	20,13
41	Activité sexuelle avec ses pairs	29	19,46
42	Carence affective profonde	90	60,40

Tableau 5 (suite)

Types de problèmes rencontrés chez le groupe d'élèves gravement perturbés et fréquence de chacune de ces difficultés

no	Type de problèmes	fréquence	
		Nb	%
43	Problème de santé	73	48,99
44	Victime de viol	6	4,02
45	Peur d'être enceinte	2	1,34

Plusieurs autres problèmes très importants - par exemple no: 10, 11, 13, 14, 15, etc... sont très fréquents et bien qu'ils ne touchent pas la majorité des élèves, ceux-ci exigent une attention particulièrement rapide et intense. En effet, la gravité des situations vécues par ces jeunes doit être évaluée non seulement en considérant les effets immédiats, mais aussi et surtout en analysant l'impact de tels événements sur l'ensemble des micro-systèmes dont font partie ces élèves.

La liste de toutes les difficultés auxquelles chacun des 149 élèves de ce groupe-cible doit faire face est présentée à l'appendice A; toutefois, une brève évaluation de l'étendue des problèmes est présentée au tableau 6. Il s'agit du nombre moyen de problèmes vécus par l'ensemble des élèves de chaque niveau.

Tableau 6

Nombre moyen de problèmes vécus par l'ensemble des élèves-cibles de chacun des niveaux

niveau	Nombre total de problèmes	Nombre d'élèves	Nombre moyen de problèmes par élève
I	247	20	12,3
II	538	43	12,5
III	428	29	14,7
IV	171	16	10,7
V	97	12	8,0
A.T.	30	2	15,0
S.C.II	253	16	15,8
S.C.III	90	6	15,0
S.C.IV	43	4	10,7
Total	1897	149	12,8

La description de cette clientèle qui, rappelons-le, ne constitue qu'une partie des élèves gravement perturbés pris en charge cette année par l'ensemble des intervenants de l'école, permet tout de même d'obtenir une idée assez précise des difficultés de ce groupe-cible. Elle justifie également la nécessité de mettre en place un programme d'intervention efficace qui puisse, dans un premier temps, analyser la situation

spécifique de chaque élève et ensuite fournir les outils et les processus susceptibles d'apporter un support et une aide adaptée à chaque cas.

3. Les divers personnels de l'école

La clientèle-cible des divers personnels regroupe tous les adultes qui travaillent à l'école. Elle comprend le personnel de direction, les enseignants, les professionnels non-enseignants, les agents de sécurité et le personnel de soutien. Toutes ces personnes, indépendamment de leurs tâches spécifiques ou fonctions, travaillent dans une école où la majorité des élèves vivent des situations particulièrement difficiles. Ceci a évidemment un impact important sur l'atmosphère de l'école et dans ce sens, tous les adultes impliqués doivent être sensibilisés à la problématique de ce milieu et apprendre à y réagir adéquatement.

En ce qui concerne le personnel enseignant, il existe des difficultés à plusieurs niveaux. Tout d'abord,

le rôle premier traditionnellement attribué à l'enseignant(e) réside dans la transmission de connaissances à l'intérieur d'un programme académique précis. Ainsi, lorsque ces enseignants doivent travailler avec des élèves démotivés, sinon gravement perturbés, ils rencontrent un problème majeur. Ils sont inévitablement placés devant un choix: - se centrer uniquement sur l'enseignement de la matière et délaisser de ce fait les élèves qui ne sont pas réceptifs à cet enseignement: - s'impliquer dans une démarche d'aide et de support face à ces jeunes au risque de dépenser toutes leurs énergies dans un tel processus.

De plus, les enseignants qui optent pour ce deuxième choix n'ont pas toujours la formation, les habiletés, le support ou tout simplement le temps nécessaire pour le réaliser. Ajoutons à ces éléments que plusieurs enseignants de la polyvalente Emile-Nelligan n'ont pas choisi d'enseigner dans ce milieu. Ainsi, pour ceux placés involontairement dans cette école à cause des mutations obligatoires, cette situation devient encore plus difficile à supporter, spécialement pour les enseignants

qui n'ont aucune expérience avec cette clientèle. Souvent, leurs anticipations sont très négatives et leur motivation très faible.

Dans un tel contexte, le travail de la direction se fait plus ardu. La collaboration entre les enseignants entre eux et entre les enseignants et la direction est plus fragile, chacun essayant de se protéger afin de ne pas perdre inutilement toutes ses énergies. L'image la plus caractéristique est celle de la lutte pour la survie. Dans un contexte où la violence et la désorganisation des élèves sont quotidiennes, cette réaction est compréhensible. Toutefois, elle soulève avec d'autant plus d'acuité la nécessité d'intervenir auprès de ce groupe-cible afin d'élaborer avec lui une structure de fonctionnement susceptible de répondre aux besoins de tous les individus.

4. Les parents

Les parents forment aussi un groupe-cible dans ce projet car la cohérence et la conformité entre les ac-

tions de l'école et du milieu familial sont essentielles à la réussite des interventions réalisées auprès des jeunes. L'objectif principal face aux parents est donc de les informer des difficultés de leur enfant et d'obtenir leur aide pour qu'ils supportent et poursuivent à la maison le travail entrepris à l'école.

Toutefois, plusieurs parents de ces jeunes en difficulté connaissent des problèmes personnels, familiaux et conjuguaux. Certains ont vécu, dans leur enfance, les mêmes difficultés que celles exprimées actuellement par leurs propres enfants. Par ailleurs, souvent ces parents s'isolent de tous contacts sociaux. L'école ne fait pas exception à cette règle et doit essayer de faire diminuer ces défenses (Lefebvre, M., Bleau, M., 82: L'école: le deuxième milieu de vie, C.P.J.). Il devient donc parfois nécessaire, soit d'orienter ces parents vers les ressources disponibles, ou soit de les prendre en charge temporairement afin qu'ils puissent assumer leurs rôles de parents.

Les objectifs du projet

et

les intervenants et leurs fonctions

Les objectifs du projet

et

les intervenants et leurs fonctions

Les objectifs du projet

Le projet comporte deux types d'objectifs bien distincts. D'une part, des objectifs liés à l'intervention et visant des effets positifs auprès des diverses clientèles-cibles et, d'autre part, des objectifs de recherche relatifs à l'évaluation des diverses interventions entreprises auprès de ces mêmes clientèles.

1. Objectifs de l'intervention

Dans le cadre des objectifs liés à l'intervention, le projet touche à deux aspects importants, la prévention et la rééducation. En ce qui a trait au premier point, il s'agit de prévenir la détérioration personnelle et sociale de l'ensemble des élèves qui fréquentent la polyvalente Emile-Nelligan. Le second point consiste, pour sa part, à élaborer et appliquer un programme de rééducation en milieu ouvert pour les élèves les plus gravement perturbés.

L'un et l'autre des aspects, prévention et rééducation, se concrétisent dans des objectifs généraux

et spécifiques. Ceux-ci sont pratiquement identiques à ceux de l'an passé (Charland, R.): ils sont:

A - Prévention: 1. Objectif général: freiner le processus de détérioration personnelle et sociale des élèves qui fréquentent Emile-Nelligan.

a) Diminuer l'influence des élèves gravement perturbés sur l'ensemble des élèves de l'école.

b) Développer progressivement la maturité chez la masse des élèves.

2. Objectif général: impliquer les parents des élèves gravement perturbés dans la démarche qui vise à rééduquer leur enfant en milieu ouvert.

a) Motiver et soutenir les parents qui veulent participer au projet.

B - Rééducation: 1. Objectif général: Elaborer un programme d'aide et de soutien en vue d'une rééducation en mi-

lieu ouvert d'élèves pré-délinquants ou délinquants.

a) Impliquer à des degrés divers et selon des modalités diverses tous les partenaires du milieu scolaire dans la démarche du projet.

b) Vérifier le consensus du milieu face au projet.

c) Trouver des modes d'intervention pédagogique et psycho-sociale appropriés à une rééducation en milieu ouvert.

d) Entraîner le personnel qui désire participer à l'expérience.

e) Provoquer la concertation des professionnels de l'école.

2. Objectif général: Expérimenter un programme d'aide et de soutien (pédagogique et psycho-social) en vue d'une rééducation en milieu naturel (famille-école-communauté), auprès d'une centaine d'élèves de la polyvalente, engagés sur la voie de la délinquance.

a) Etablir au départ les conditions pour travailler au développement optimal d'élèves en grave difficulté d'adaptation et d'apprentissage.

b) Orienter vers des instances spécialisées existantes les mésadaptés socio-affectifs qui ne peuvent être rééduqués en milieu ouvert ou qui exigent une thérapie en internat.

c) Appliquer un programme d'intervention pédagogique et psycho-sociale approprié aux besoins de rééducation de chacun des élèves de la clientèle-cible.

d) Faire une expérience de réintégration après analyse de chacun des cas.

2. Objectifs de la recherche

Au cours de la première année d'implantation du projet, les objectifs de recherche visaient essentiellement à fournir une évaluation précise des effets de l'intervention réalisée auprès des diverses clientèles. Les étapes proposées étaient les suivantes:

1. mesure du comportement visé en termes de fréquence quelque temps avant qu'une action préventive et/ou rééducative ne soit menée;

2. description de l'intervention;

3. mesure du comportement visé quelque temps après le déroulement de l'intervention;

4. comparaison des deux (2) mesures.

Selon Charland (81), la rééducation de ces quatre étapes permet d'obtenir une évaluation objective des effets de l'intervention sur les comport[illegible] cibles. Il devient donc possib[illegible] [illegible]ière des résultats obtenus, d'effectuer les réajustements nécessaires afin de faire de l'intervention un outil réellement efficace.

Cependant, l'atteinte de tels objectifs de recherche ne peut se réaliser qu'à la faveur d'une étroite collaboration entre les personnes assignées à la recherche et à l'intervention. Pour diverses raisons, il a été impossible de réaliser pleinement

cette collaboration en 1980-1981, ainsi aucune évaluation systématique du projet n'a été faite au cours de la première année.

Cette année, bien que théoriquement, les objectifs de recherche demeurent, la situation est sensiblement la même, c'est-à-dire, que l'évaluation systématique de l'action entreprise en 81-82 est absente. Ce manque s'explique par l'absence de chercheur au sein de l'équipe réalisant le projet. Conséquemment, les résultats fournis dans ce rapport seront très peu nombreux et essentiellement qualitatifs. En effet, l'impossibilité pour la rédactrice de rédiger un rapport de recherche qui répond pleinement aux objectifs visés l'oblige à présenter un rapport descriptif des interventions réalisées, ponctué des évaluations subjectives énoncées par les intervenants(es) impliqués(es).

Les intervenants et leurs fonctions

Plusieurs intervenants(es) avaient la charge de réaliser les objectifs ci-haut mentionnés. Leurs titres et leurs fonctions spécifiques sont présentés au tableau 7.

Tableau 7

Les intervenants(es) et leurs fonctions

Intervenants	Fonctions
Psycho-éducateur	- Analyser les besoins de la clientèle - Établir des programmes d'intervention psycho-sociale - Former le personnel intéressé et concerné - Assurer des contacts avec les ressources extérieures - Coordonner l'équipe de Boscoville - Agir à titre de personne-ressource auprès des adjoints du secteur
Travailleur(euse) de milieu	- Assurer une présence dans les li[illegible] de regroupement d'élèves - Assurer une information sur des sujets chers aux adolescents (drogue-sexualité-loisirs-travail) - Répondre aux besoins d'échanges des jeunes - Veiller à l'élaboration et à l'application d'un programme de respect de l'environnement - Rencontrer les jeunes de l'école dans leur milieu de loisirs extérieurs

Tableau 7 (suite)

Les intervenants(es) et leurs fonctions

Intervenants	Fonctions
	- Sensibiliser les personnels de l'école aux activités para-scolaires des jeunes - Inventorier les ressources externes à l'école - Etablir des contacts avec ces ressources externes à l'école - Accompagner les jeunes en difficulté
Travailleuse sociale	- Pour les élèves gravement perturbés - Assurer les mécanismes d'information et de collaboration avec les organismes communautaires - Participer à la mise sur pied d'une stratégie d'intervention psycho-sociale - Travailler auprès des familles - Faire des entrevues auprès des élèves
Orthopédagogues	- Recevoir des étudiants(es) individuellement ou en petits groupes - Dispenser de l'enseignement - Appliquer un programme d'intervention psycho-social - Collaborer à l'évaluation des progrès des étudiants(es) - Collaborer à la réintégration des étudiants(es)
Professeurs	- Agir comme consultant - Participer aux stratégies d'intervention psycho-sociale (voir structure organisationnelle d'intervention par secteur)

Tableau 7

Les intervenants(es) et leurs fonctions

Intervenants	Fonctions
Adjoints de secteur	- Identifier et analyser les besoins des secteurs - Elaborer après consultation des programmes qui répondent aux besoins des secteurs - Planifier et organiser l'action du secteur - Coordonner les ressources nécessaires aux programmes du secteur
Adjointe du secteur IV-V	- Coordination fonctionnelle du projet pour l'ensemble de l'école.(Responsable de la Table de coordination) - Identifier et analyser les besoins de l'école - Partager les ressources professionnelles au bénéfice de l'ensemble de l'école - Elaborer les programmes qui touchent l'ensemble de l'école - Planifier l'exécution de ces programmes - Faire bénéficier les secteurs et l'école de l'expertise professionnelle de ses membres - Être informé des programmes de chacun des secteurs et des cas d'élèves gravement perturbés - S'assurer que le spécifique des professionnels est respecté
Membres de la direction	- Coordination hiérarchique de la Table de direction (présidée par la directrice Madame Chénier) - Harmoniser le projet prévention de rééducation de délinquants en milieu scolaire avec le projet-école

Tableau 7

Les intervenants(es) et leurs fonctions

Intervenants	Fonctions
Membres de la direction	- Superviser l'ensemble du projet et s'assurer que chaque instance de coordination remplit son rôle - Arbitrer les conflits - Assurer le financement du projet - S'assurer de la réalisation de l'évaluation - Assurer les relations avec l'extérieur

Les interventions :

description, évaluation et recommandation

Cette partie du rapport est certainement la plus dense et la plus importante puisqu'elle combine la description des interventions, l'évaluation qualitative rapportée par les intervenants et leurs recommandations. Cette forme de présentation a été préférée à celle plus traditionnelle car le type de données qui sont rapportées ne permettent aucunement de consacrer une section à l'analyse des résultats. En effet, pour diverses raisons, l'accent a été mis sur l'intervention [illegible] recherche. C'est pourquoi, chacune des [illegible] auprès des diverses clientèles sera présentée et immédiatement suivie de l'évaluation et des recommandations des intervenants. Cette séquence devrait permettre au lecteur de cerner avec plus de précision l'ensemble des éléments se rapportant à chacune des interventions. Par ailleurs, cette section du rapport, en autant qu'elle puisse être considérée comme la présentation de pistes de recherche, pourra servir de base pour l'élaboration d'hypothèses de recherche pour la prochaine année.

L'ordre de présentation des diverses interventions respecte celui présenté au tableau 8.

Cette partie du rapport est certainement la plus dense et la plus importante puisqu'elle combine la description des interventions, l'évaluation qualitative rapportée par les intervenants et leurs recommandations. Cette forme de présentation a été préférée à celle plus traditionnelle car le type de données qui sont rapportées ne permettent [illegible]ment de consacrer une section à l'analyse des résultats. En effet, pour diverses raisons mentionnées précédemment, l'accent a été mis sur l'intervention et non sur la recherche. C'est pourquoi, chacune des actions entreprises auprès des diverses clientèles sera présentée et immédiatement suivie de l'évaluation et des recommandations des intervenants. Cette séquence devrait permettre au lecteur de cerner avec plus de précision l'ensemble des éléments se rapportant à chacune des interventions. Par ailleurs, cette section du rapport, en autant qu'elle puisse être considérée comme la présentation de pistes de recherche, pourra servir de base pour l'élaboration d'hypothèses de recherche pour la prochaine année.

L'ordre de présentation des diverses interventions respecte celui présenté au tableau 8.

Tableau 8

Objectifs visés et interventions réalisées
auprès des diverses clientèles touchées par le projet

Clientèle	Objectifs	Interventions
Communauté scolaire globale	. Promouvoir le respect de soi, des autres, du milieu . Promouvoir l'engagement des élèves	1. Présence dans le hall aux moments de grande circulation 2. Comité d'élèves contre le vandalisme 3. Conseils d'étudiants 4. Semaine des organismes communautaires 5. Activités spéciales 6. Information-drogue 7. Code de vie
Elèves gravement perturbés	. Amener des changements d'attitudes et de comportements de ces élèves par rapport à eux et à leur environnement scolaire	. Suivi-accompagnement individuel
Personnels de l'école	. Développer une connaissance du phénomène délinquance . Développer un savoir-faire avec les conduites délinquantes . Favoriser et faciliter une prise en charge par le milieu	. Aménagement d'une structure organisationnelle d'intervention dans chaque secteur . Travail de collaboration avec les orthopédagogues . Travail de collaboration avec les agents de sécurité
Parents	. Assurer une cohérence et une conformité entre les actions de l'école et du milieu familial . Développer le sentiment de compétence des parents	. Rencontres avec les parents d'élèves présentant des difficultés

1. La communauté scolaire globale

1.1 Présence dans le hall aux moments de grande circulation

a) Description: une présence assez constante est maintenue dans le hall d'entrée lors des périodes de récréation et de dîner, de même que lors de la tenue d'événements spéciaux (danse, etc...). Ces moments sont utilisés pour suivre des élèves qui ne sont pas référés ou qui n'embarquent pas dans un processus de rencontres individuelles. Cette forme d'action permet de garder le contact avec certains élèves difficiles à rejoindre autrement. Les intervenants qui effectuent cette action sont un travailleur et une travailleuse de milieu et un psycho-éducateur.

Un contrôle de la porte d'entrée est aussi exercé quotidiennement par deux agents de sécurité. Leur rôle consiste essentiellement à interdire l'entrée à des jeunes ne fréquentant pas l'école et à identifier les élèves nécessitant une aide particulière.

b) Résultat et recommandation: Cette action a touché l'ensemble des élèves de l'école, en ce sens qu'elle a permis un contrôle de la circulation des élèves pendant les périodes de cours (foxage). L'interdiction d'entrer pour les jeunes ne fréquentant pas l'école et ceux(celles) temporairement exclus(es) a aussi favorisé un meilleur contrôle sur le fonctionnement interne de la polyvalente. Ces moments ont aussi été propices pour des arrêts d'agir, mais ceux-ci se sont avérés valables seulement dans le cas où un suivi a été assuré.

Face à cette intervention les intervenants recommandent de maintenir le contrôle dans le hall et suggèrent une reformulation du système d'absence afin de faciliter la tâche des agents de sécurité. Ils souhaitent également une plus grande implication des conseils étudiants dans l'organisation des diverses activités qui impliquent une surveillance accrue.

1.2 Comité d'élèves contre le vandalisme

a) Description: phase I: Entre septembre et no-

vembre 81, dix (10) élèves reconnus comme faisant du vandalisme ont été impliqués dans un projet de sensibilisation de la masse des élèves contre le vandalisme.

Phase II: Un nouveau projet visant à contrer le vandalisme a été mis sur pied durant le mois de mars. Cette fois-ci, les élèves impliqués(es) étaient des jeunes qui avaient eux-mêmes été victimes de vandalisme. Leur rôle consistait à surveiller à certains moments les endroits les plus susceptibles de faire l'objet de vandalisme (cases, escaliers mobiles, etc...). Pour l'une et l'autre des phases, les intervenants impliqués ont été un travailleur et une travailleuse de milieu, un psycho-éducateur et un policier-éducateur.

b) Résultats et recommandation: La phase I de la mise sur pied d'un comité contre le vandalisme n'a pas été très efficace. Au contraire, les élèves profitaient des moments alloués pour prévenir le vandalisme pour commettre des actes de destruction.

Ce projet a donc été remplacé par la phase II dont la mise en application a permis une baisse sensible des plaintes pour vol et vandalisme. Les intervenants favorisent donc le maintien d'une telle structure pour la prochaine année et son application dès septembre afin de pouvoir prévenir dès le début de l'année tout acte de vandalisme. Ils proposent aussi que ce projet soit sous la responsabilité des conseils étudiants et que l'argent économisé par l'absence de vandalisme leur soit versé afin de leur permettre d'organiser certaines activités.

1.3 Conseils étudiants

a) Description: Absents depuis trois (3) ans de la polyvalente, les conseils étudiants élus ont été implantés afin de favoriser une implication plus grande des élèves et une vie étudiante plus riche. L'action s'est faite à deux niveaux. Au premier niveau, le psycho-éducateur a travaillé avec divers personnels de l'école (animateurs et aides au secteur, animateur de pastorale, technicienne

en loisirs, directrice-adjointe au secteur) à l'élaboration et à la mise sur pied d'un processus d'action (participation au comité d'encadrement) pour l'élection des conseils étudiants. Au second niveau, le psycho-éducateur, le travailleur et la travailleuse de milieu ont travaillé directement avec les élèves pour favoriser leur implication et pour canaliser leurs énergies vers la structure étudiante.
Il y a eu support direct pour susciter la formation d'équipes d'étudiants pour les élections.

b) Résultats et recommandations: Le travail réalisé cette année auprès de la population étudiante a permis de sensibiliser l'ensemble des élèves à ce qu'est un conseil étudiant: sa constitution, son fonctionnement, son rôle et ses objectifs. Deux secteurs (secteur II-III et IV-V) ont procédé à l'élection d'un conseil étudiant tandis que l'autre secteur (I-A.T.-P.C.) s'est nommé des sous-comités plutôt qu'un conseil étudiant vu la diversité de la population que regroupe ce secteur.

Les intervenants croient qu'un bon niveau de sensibilisation a généralement été atteint par les élèves. Toutefois, ils mentionnent que l'implication des élèves devra être retravaillée car ils ont une vision très limitée du rôle du conseil étudiant. Ils proposent à cet effet que les conseils soient élus dès le début de l'année et qu'ils soient incités à concrétiser leur fonction dans une action quotidienne plutôt que simplement lors de l'organisation d'évènements spéciaux. Ils prévoient également une seconde étape à ce projet, soit l'élection d'un conseil étudiant au niveau de l'école entière et non pas seulement au niveau d'un secteur. Selon eux, ceci permettra des échanges plus fréquents et plus fructueux entre les élèves des divers secteurs, ce qui devrait avoir un impact positif sur l'atmosphère générale de l'école et la participation des élèves aux divers projets. Dans cette optique, les intervenants suggèrent que les animateurs s'impliquent activement dans cette démarche et qu'une sensibilisation auprès des divers personnels de l'école soit effectuée afin de clarifier le rôle, le pouvoir et les responsabilités du conseil étudiant en ce qui a trait à la réalisation et l'aboutissement des projets entrepris.

1.4 Semaine des organismes communautaires

a) Description: du 26 au 30 octobre 81, il y a eu l'organisation d'une semaine des organismes communautaires "jeunesses" du quartier St-Louis. L'objectif du projet était de sensibiliser les élèves aux ressources de leur quartier. Plusieurs organismes ont participé à cette activité dont Alternatives, Y.M.C.A., centre multi-ethniques, Maya, Centre McDonald House, Centre de loisirs St-Denis, C.L.S.C. St-Louis du Parc, Imagerie, D.p.r. L'organisation de cette semaine a été principalement réalisée par l'école (les trois intervenants de Boscoville, la technicienne en loisir et l'adjointe au secteur IV-V) et l'imagerie. Toutefois, au cours de la semaine, chacun des organismes communautaires avait la responsabilité d'organiser une journée. Ainsi, deux ou plusieurs organismes ont travaillé en collaboration afin de préparer les divers thèmes de la semaine: santé communautaire, drogues, travail, loisirs et sexualité.

b) Résultats et recommandations: le bilan de cette expérience est considéré comme positif par les intervenants. Bien que le pourcentage de participation des élèves a été plutôt faible, ceux qui se sont impliqués ont fait une démarche intéressante.

C'est pourquoi ils suggèrent qu'une telle activité soit faite deux fois par année afin d'augmenter la possibilité de rejoindre une population plus nombreuse. Dans ce sens, ils recommandent aussi que les conseils étudiants soient contactés afin qu'ils participent à l'élaboration et à l'application d'un tel projet. De cette manière les élèves se sentiront peut-être plus concernés.

1.5 Activités spéciales

a) Description: la section activités spéciales comporte deux volets, d'une part les "journées séro" qui impliquent l'école entière et d'autre part, les journées d'activités réalisées par secteur. Dans le cadre des diverses activités effectuées à l'intérieur de ces journées (ski, pêche sur glace, cabane à sucre, patin à roulette, etc.), les intervenants (psycho-éducateur et travailleur (euse) de milieu) jouent un rôle d'accompagnement. Ceux-ci tout comme les autres adultes (enseignants, personnels de direction, etc...) de l'école tentent d'établir des contacts positifs avec les élèves par le biais d'activités réalisées hors du contexte scolaire.

b) Résultats et recommandations: plusieurs activités se sont déroulées cette année dans le cadre de ces journées. Dans tous les cas, les élèves se sont avérés généralement satisfaits et les adultes-accompagnateurs fiers du comportement des jeunes dans ces situations.

Malgré ces aspects positifs, les intervenants recommandent que des objectifs plus spécifiques soient définis en rapport avec la tenue de ces journées et que la réalisation de ces dernières soit certaine et non pas fonction du nombre d'élèves qui désirent y participer. En effet, il est arrivé à plusieurs reprises cette année que la réalisation d'activités planifiées depuis quelques semaines soit confirmée très tardivement - parfois le jour même. Cette situation est pénible pour tous les individus impliqués aussi bien les jeunes que les adultes, car l'incertitude dans laquelle tous se trouvent suscite souvent une baisse de la motivation face à la participation à de telles activités.

1.6 Information - drogue

a) Description: une action concernant l'utilisation de drogues a été menée auprès d'environ une cinquantaine de consommateurs (trices) à l'intérieur de l'école. Cette intervention a été réalisée par les trois intervenants de Boscoville et un policier éducateur. Elle consistait tout d'abord à recueillir des informations sur le type de drogues et les réseaux de distribution dans la polyvalente et ensuite à dépister les consommateurs et les "pushers" afin de leur fournir une aide appropriée.

b) Résultats et recommandations: la mise en branle d'un tel processus a permis de recueillir de nombreuses données sur la consommation de drogues à l'école. Parmi les 149 élèves gravement perturbés (voir le chapitre sur les clientèles), 69 consommateurs et 8 pushers ont été identifiés. Il est bien entendu que la drogue ne constitue bien souvent qu'une facette du problème. L'intervention ne peut donc pas se limiter simplement à cette question et déborde dans presque tous les cas sur un suivi-accompagnement-individuel. Les intervenants recommandent bien sûr que cette action se poursuive l'an prochain. Toutefois, ils désirent travailler plus intensément au niveau de la prévention afin de traiter de problème à la base. Ils suggèrent d'entreprendre une campagne de sensibilisation qui se réaliserait en rencontrant chacun des groupes-français des secteurs III, IV et V. Le contenu de ces sessions d'information porterait sur les divers types de drogues, les conséquences de la consommation et sur les techniques de mise en marché utilisées par les "pushers". Selon les intervenants, la réussite d'un tel projet sera plus certaine si les conseils étudiants et les conseils de secteur sont impliqués dans l'organisation de ce projet.

1.7 Code de vie

a) Description: Le code de vie est un programme qui a été élaboré l'an dernier en vue de son application au cours de l'année 81-82. Ce programme spécifie les règles de respect face à soi-même, aux autres et au milieu alors que le processus de conséquences relié à ce code vise à diminuer la fréquence des comportements inappropriés des élèves.

b) Résultats et recommandations: la coordination de l'application du code de vie dans l'école entière s'est avérée difficile. Ainsi, ce projet n'a pas pu être réalisé. Toutefois, l'augmentation des comportements irrespectueux a amené l'ensemble du personnel de l'école à souhaiter son application rigoureuse pour la prochaine année. Dans cette optique, une revision du code a déjà été faite (voir l'appendice B) et des mécanismes d'implantation ont été déterminés afin de permettre l'utilisation de ce code de vie dès la première journée de classe en septembre prochain.

2. Les élèves gravement perturbés

2.1 Suivi - accompagnement individuel

a) Description: les trois intervenants de Boscoville chargés du suivi - accompagnement individuel ont, dès le début de l'année, pris contact avec chacun des élèves identifiés au cours de l'année précédente comme gravement perturbés. Selon eux, ces élèves n'étant plus encadrés à l'intérieur de groupes déstructurés, il devenait urgent de leur fournir un support afin d'éviter que des problèmes surgissent, s'aggravent ou se perpétuent indûment.

D'autres élèves se sont progressivement ajoutés à cette liste par le biais de références (voir les sources de référence dans la partie traitant des clientèles). Au total, 149 élèves ont été rencontrés au moins une fois par un(e) des intervenants(es) de Boscoville. Ce nombre n'inclut toutefois pas les cas dont le suivi a été réalisé par les orthopédagogues ou les enseignants chargés d'assurer le fonctionnement de la structure organisationnelle d'intervention.

Toutes les données concernant ces jeunes - c'est-à-dire l'âge, le sexe, le niveau et le type de problèmes - sont présentées dans la partie décrivant les clientèles (voir les élèves gravement perturbés).

Parmi ces élèves, 43 seulement avaient, au moment de leur prise en charge, un dossier dans un organisme du réseau des affaires sociales. Ainsi, la majeure partie de cette clientèle (106 élèves) était inconnue du réseau et ne bénéficiait conséquemment d'aucune aide de la part des divers organismes extérieurs à l'école.

Dans le cadre du suivi - accompagnement individuel chaque élève référé a la possibilité de choisir l'intervenant avec lequel il désire travailler et ceci, sans égard au secteur auquel il appartient. En effet, chacun des intervenants de Roscoville est rattaché à un secteur: la travailleuse de milieu au secteur regroupant les secondaires I, appoint-transition et secondaires-courts II et III; le travailleur de milieu aux secondaires II et III et le psycho-éducateur aux secondaires IV et V. L'élève peut ainsi choisir l'intervenant selon ses affinités plutôt que de se faire imposer arbitrairement celui de son secteur. Cet aspect est particulièrement important surtout quand on considère le type de travail qui est effectué et qui suppose une relation inter-personnelle très positive entre le jeune et l'adulte qui le prend en charge.

Une fois la personne identifiée, cette dernière se charge de rencontrer régulièrement l'élève afin de l'aider à résoudre non seulement le problème à la source de la référence, mais l'ensemble des difficultés auxquelles il est confronté. Dans ce processus, l'adulte cherche à maintenir le jeune sur un plan concret. Il analyse avec lui la situation, identifie le problème et l'aide à trouver la solution la plus pertinente.

En plus des rencontres individuelles, le suivi - accompagnement se traduit aussi, selon les cas et les problèmes présentés, par des procédures de placement institutionnel, de changement d'école, d'orientation vers le marché du travail ou de références externes. Souvent les élèves pris en charge présentent des difficultés qui ne peuvent être résolues à l'intérieur du cadre d'interventions offertes à l'école. Dans ces cas, tels par exemple certains problèmes liés à la santé physique ou mentale, les intervenants réfèrent les jeunes à des organismes à l'extérieur du milieu scolaire et les accompagnent afin de faciliter ces contacts. Dans tous les cas, ces jeunes continuent toujours d'être supportés à l'école afin de leur fournir un adulte stable qui pourra leur assurer un suivi régulier.

b) Résultats et recommandations: actuellement, il n'existe aucune donnée sur les effets du suivi - accompagnement individuel réalisé auprès des 149 élèves gravement perturbés. Cependant, faute de pouvoir évaluer avec précision dans quelle mesure les problèmes individuels des élèves ont été réglés, les intervenants décrivent la collaboration qui s'est établie cette année entre l'école et les divers organismes de l'extérieur. Parmi les 149 élèves pris en charge, 105 jeunes ont été suivis uniquement par des intervenants de l'école (psycho-éducateur, travailleurs de milieu, travailleuses sociales, infirmière, adjoints au secteur, etc...). Vingt élèves ont été aidés à la fois par des intervenants de l'école et du réseau et le même nombre (20) par ceux de l'école et des organismes communautaires. Seuls 4 jeunes ont obtenu une aide simultanée de l'école et des organismes communautaires et du réseau. Dans le but de maximiser les efforts d'intervention effectués auprès de cette clientèle ils évaluent, au terme de cette deuxième année, la qualité de cette collaboration en relevant les points positifs et négatifs. Sur cette base, ils formulent des recommandations générales s'adressant à l'ensemble des personnes impliquées dans les services d'aide à la jeunesse.

Parmi les organismes extérieurs à l'école, on retrouve ceux communautaires et ceux du réseau.

Organismes communautaires

1. Imagerie: - Complémentarité dans le suivi étudiant; c'est-à-dire une poursuite de l'action entreprise à l'école en dehors des heures de cours.

- Information bi-latérale sur les situations vécues par les élèves en-dedans et en-dehors de l'école.

- Etude de cas.

- Collaboration pour les élèves qui cherchent un emploi (accompagnement, formation et information).

- [illegible] la recherche d'un hébergement.

Evaluation des intervenants: Collaboration très positive qui est essentielle puisqu'elle permet aux jeunes d'obtenir un support continu et non seulement pendant les heures de cours.

2. Prostitution des mineurs: (Groupe de bénévoles subventionné par le Bureau de consultation jeunesse, le Comité de protection de la jeunesse et le solliciteur général du Canada).

- Identification des réseaux de prostitution des mineurs (es).

- Prévention et prise en charge de jeunes prostitués (es) ou en voie de le devenir.

- Sensibilisation auprès des intervenants du réseau.

- Identification et vérification des dynamiques de prostitués (ées) des jeunes de l'école.

Evaluation des intervenants: Collaboration très utile car elle a permis d'identifier certains jeunes et confirmer leur implication dans des réseaux de prostitution. Ces jeunes ont donc pu bénéficier d'une surveillance accrue et d'une prise en charge.

3. Clinique des jeunes Saint-Denis:
   - Session d'information et d'échange entre jeunes et adultes sur divers thèmes: sexualité, contraception, grossesse, etc...
   - Examens gynécologiques

   Evaluation des intervenants: service intéressant et utile pour les jeunes mais qui n'est pas très connu des élèves. Il faudrait favoriser une plus grande participation.

4. Policiers éducateurs:
   - Collaboration au suivi des élèves (visite à domicile, rencontre avec les parents, etc...).
   - Complémentarité sur le plan légal (signalements, informations, accès plus rapide aux services, jugement légal moins dur, analyse de drogues, harcèlement auprès d'adultes soupçonnés, etc...)

Evaluation des intervenants: collaboration très positive et efficace qu'il faut maintenir et favoriser.

Organismes du réseau:

1. Hôpital Sainte-Justine (section médecine: unité des adolescents): - soins préventifs et curatifs (approche particulière adaptée aux besoins spécifiques des adolescents (es).

   Evaluation des intervenants: service apprécié car il est adapté aux jeunes. Entre autres, le délai pour obtenir un rendez-vous est court; il est possible de faire une rencontre à trois (médecin ou psychologue, intervenant de l'école et jeune) si le jeune le demande.

2. Hôpital Sainte-Justine (département de santé communautaire):

   - Services psychologiques et psychiatriques.

   Evaluation des intervenants: les services offerts ne sont pas spécifiquement adaptés aux adolescents. Ainsi, les exigences, les règles et le type de services ne conviennent pas toujours. Il est préférable de consulter à l'unité des adolescents, mais souvent le nombre de cas qui requiert ces services rend impossible cette alternative.

3. Comité de protection de la jeunesse (C.P.J.):

   - Prévention, vérification et pression pour le respect des droits des enfants.
   - Prévention et prise en charge des jeunes qui ne répondent pas aux critères de la direction de la protection juvénile.

Evaluation des intervenants: collaboration qui s'est avérée très utile pour résoudre les problèmes de nombreux élèves.

4. Direction de la protection juvénile: - Evaluation de la situation des jeunes pour lesquels un signalement est effectué.

- Prise en charge des jeunes.

Evaluation des intervenants: la collaboration obtenue de cet organisme est insatisfaisante à plusieurs niveaux. Etant donné le nombre très élevé de cas soumis à la D.P.J., les services offerts ne répondent pas aux besoins. Les démarches d'évaluation des cas signalés sont très longues sinon totalement absentes. Quand un cas est urgent, il est donc presqu'impossible d'obtenir un support immédiat. Par ailleurs, quand un élève est pris en charge, il y a souvent dédoublement en ce sens que le processus d'évaluation et d'intervention amorcé par un intervenant de l'école est répété par l'intervenant (e) de la D.P.J. ce qui alourdit, une fois de plus, le processus d'aide aux jeunes.

5. C.L.S.C. Saint-Louis du Parc: - Examens médicaux

- participation à la semaine des organismes communautaires organisée à l'école.

Evaluation des intervenants: Collaboration utile mais qui devrait être utilisée plus souvent.

6. Centres d'accueil (Habitat-Soleil; Cartier; Boscoville et Notre-Dame de Laval):

- Rencontres avec les éducateurs de ces centres afin de discuter du comportement des élèves qui y sont placés.

- Visite d'étudiants ou de groupes d'étudiants (Cartier, Boscoville) pour qu'ils puissent voir les conditions de vie dans ces centres (conséquences possibles si un jeune persévère dans ses comportements délinquants).

Evaluation des intervenants: collaboration utile et très appréciée des jeunes et des intervenants.

Recommandation I: Dans le but de permettre une connaissance réelle du vécu du jeune, une concertation des intervenants, un non-dédoublement des actions, une prise en charge plus rapide et un suivi régulier et non pas seulement en période de crise, les intervenants recommandent que les services assurés par la D.P.J., le C.P.J. et l'aide juridique (section jeunesse) soient décentralisés dans les écoles.

Recommandation II: dans le but d'éviter qu'un jeune soit référé d'une personne à l'autre quand il présente une série de problèmes (exemple: pas de lieu d'hébergement, pas de ressources financières, problèmes psychologiques, difficultés scolaires) les intervenants proposent une redéfinition de la notion d'accompagnement et son application réelle.

Recommandation 11: En somme, ils recommandent une prise en charge complète du jeune par un adulte (pas nécessairement un professionnel) qui assure une stabilité à l'élève dans sa démarche d'accessibilité aux services. Cet adulte, qui a nécessairement une relation positive avec le jeune, l'accompagne et l'aide à obtenir les services auxquels il a droit.

Recommandation 111: afin de favoriser une plus grande implication de l'école, les intervenants recommandent de redonner à tous les adultes de l'école, un statut d'intervenant et les responsabilités qui en découlent. Pour le réaliser ils suggèrent les points suivants:

- mise en place d'un système de supervision et de support animé par les adjoints de secteur et offert aux personnes désirant s'impliquer dans un suivi - accompagnement avec un ou plusieurs élèves;

- sensibilisation et formation des divers personnels de l'école à la nature, au fonctionnement et aux objectifs du suivi - accompagnement individuel;

- redéfinition des compléments de tâches centrée sur les besoins des élèves et donc sur la réalisation de cette fonction d'accompagnement;

- flexibilité des rôles et des horaires lorsque la situation l'exige (situation de crise).

Recommandation IV: Pour fournir aux jeunes un support continu

- c'est-à-dire le jour, le soir et les fins de semaine - et coordonné
- entre l'école et les organismes communautaires, les intervenants recommandent que des mécanismes soient mis en place afin de favoriser une plus grande concertation entre l'école et les divers organismes. Des ententes claires devraient être prises afin de faciliter cette collaboration.

Recommandation V: Etant donné le nombre élevé de problèmes reliés à la sexualité, les intervenants recommandent l'élaboration et l'implantation d'un programme d'éducation sexuelle adapté aux adolescents et aux difficultés qu'ils rencontrent à cette période de leur vie.

3. Les diverses catégories de personnel

3.1 Aménagement d'une structure organisationnelle d'intervention dans chaque secteur

a) description: un des aspects importants cette année a concerné la restructuration du projet d'intervention à l'intérieur de l'école entière. Il faut mentionner à ce propos que plusieurs difficultés avaient surgi au cours de la première année d'expérimentation du fait que le milieu percevait le projet comme parallèle à la vie de l'école.

Recommandation II: En somme, ils recommandent une prise en charge complète du jeune par un adulte (pas nécessairement un professionnel) qui assure une stabilité à l'élève dans sa démarche d'accessibilité aux services. Cet adulte, qui a nécessairement une relation positive avec le jeune, l'accompagne et l'aide à obtenir les services auxquels il a droit.

Recommandation III: afin de favoriser une plus grande implication de l'école, les intervenants recommandent de redonner à tous les adultes de l'école, un statut d'intervenant et les responsabilités qui en découlent. Pour le réaliser ils suggèrent les points suivants:

- mise en place d'un système de supervision et de support animé par les adjoints de secteur et offert aux personnes désirant s'impliquer dans un suivi - accompagnement avec un ou plusieurs élèves;

- sensibilisation et formation des divers personnels de l'école à la nature, au fonctionnement et aux objectifs du suivi - accompagnement individuel;

- redéfinition des compléments de tâches centrée sur les besoins des élèves et donc sur la réalisation de cette fonction d'accompagnement;

- flexibilité des rôles et des horaires lorsque la situation l'exige (situation de crise).

Par conséquent, dans le but de faciliter une meilleure intégration des trois intervenants de Boscoville à la structure de l'école, chacun de ceux-ci s'est impliqué plus particulièrement au niveau d'un secteur (la travailleuse de milieu au secteur I, A.T. et P.C.: le travailleur de milieu au secteur II - III et le psycho-éducateur au secteur IV - V). Cette implication s'est principalement traduite par leur participation à leur conseil de secteur respectif.

Le conseil de secteur compte de huit (8) à douze (12) membres selon les secteurs. Sa composition est la suivante:

membres d'office
- un (e) adjoint (e) de secteur
- un (e) aide au secteur
- un (e) animateur (trice)
- le (la) secrétaire de secteur

membres élus
- un (e) ou deux (2) professionnels
- deux (2) à cinq (5) enseignants (es)
- un parent (n'a pas été appliqué cette année).

Les réunions de ce conseil qui se tiennent à tous les sept (7) jours scolaires abordent diverses questions touchant au fonctionnement interne du secteur. Le mandat du conseil de secteur est de conseiller l'adjoint (e) de secteur pour tout ce qui a trait à la vie pédagogique et à l'encadrement étudiant du secteur.

Dans le cadre des conseils de secteur, le travail des intervenants a visé à favoriser une collaboration étroite à l'intérieur de chacun des secteurs entre les divers personnels impliqués dans le projet. Outre cette collaboration, une implication plus intense et plus nombreuse était désirée afin de pouvoir obtenir, à l'intérieur de la période de temps prévue (3 ans), une prise en charge efficace de la clientèle scolaire par le milieu lui-même.

Cet objectif nécessitait: - une sensibilisation du personnel de l'école à la situation de ces jeunes; - une information et une formation adéquates qui permettent aux adultes de répondre efficacement aux besoins des élèves, particulièrement par une prise en charge quand cela s'avère nécessaire; - une supervision et un support constant pour les personnes qui acceptent de jouer ce rôle d'accompagnateur auprès des élèves et finalement, - une organisation interne qui permette aux personnes qui le désirent, de tenir ce rôle.

Dans cette optique, chaque secteur, par le biais de leur conseil de secteur, a élaboré et mis en place une structure organisationnelle d'intervention adaptée aux besoins spécifiques de leur clientèle. A titre d'illustration, la figure 1 présente la structure appliquée au secteur 11-111.

Bien que cette structure diffère sensiblement de celles développées dans les deux autres secteurs, nous l'avons choisie car elle regroupe à elle seule tous les éléments et les mécanismes inclus dans les autres structures.

L'intérêt de ce mode de fonctionnement par secteur réside dans le fait qu'il rend possible: - l'analyse des besoins particuliers à chaque secteur; - l'établissement de priorités; - l'élaboration et l'application d'interventions correspondant à ces besoins; - la coordination plus efficace des diverses personnes impliquées dans le projet.

Dans le cadre de la structure présentée à la figure 1, les rôles des personnes incluses dans les quatre (4) carrés du haut sont:

- Conseil de secteur: - Préparer les propositions qui seront soumises à l'assemblée générale des enseignants du secteur. (Comité de suivi-étudiant, banque de temps).
  - Appliquer les décisions prises en assemblée générale.
- Assemblée générale des enseignants du secteur: - Entériner ou refuser les propositions soumises par le conseil de secteur.

. Adjoint de secteur: - Coordonner l'action des divers intervenants dans le cadre du projet.

- Participer à la stratégie d'intervention en collaboration avec les autres personnes impliquées (à l'extérieur de la structure).

. Coordonnateur du comité de suivi: - Vérifier l'application du processus d'intervention adopté en assemblée générale (à l'intérieur de la structure).

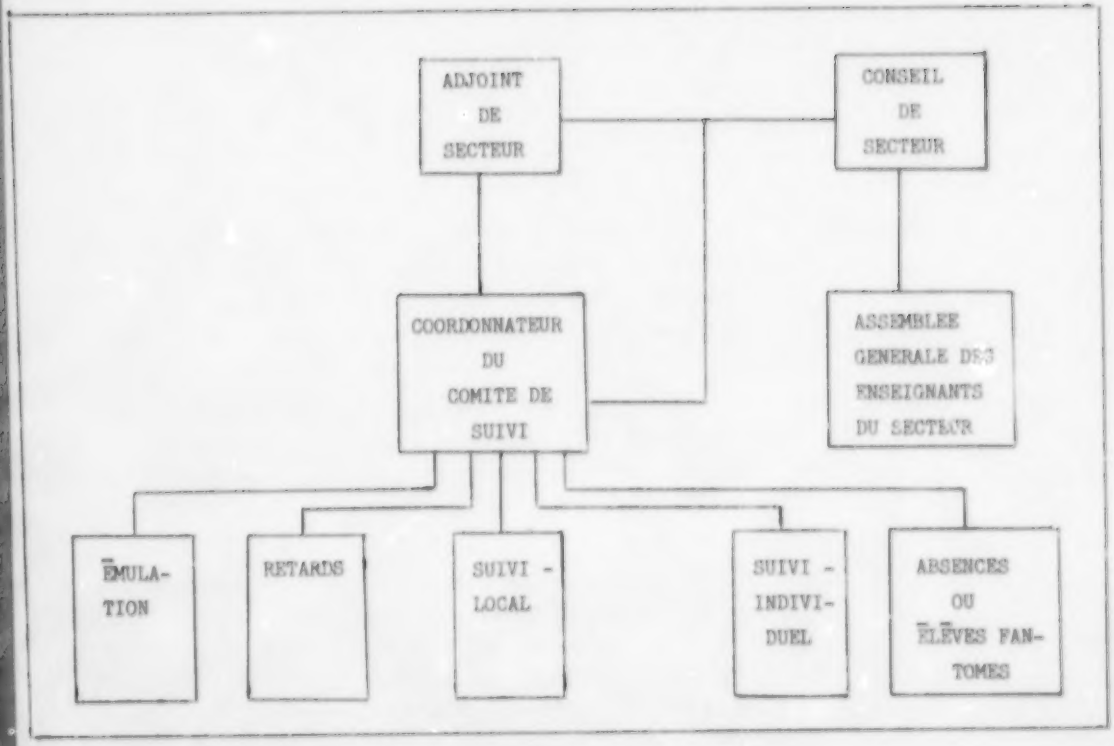

Figure 1: Structure organisationnelle d'intervention appliquée au secteur 11 - 111.

En ce qui a trait aux autres cases de la figure 1, celles-ci représentent un type d'intervention ou un type de problèmes. Dans l'un et l'autre cas, des enseignants ont la responsabilité d'élaborer un programme et de le mettre en application auprès des élèves du secteur 11 - 111.

Ces cinq domaines sont:

- Émulation: - Mettre en place un système d'émulation visant à augmenter le rendement scolaire des élèves (voir à l'appendice C les systèmes d'émulation du secteur II - III et du secondaire IV).

- Retards: - Mettre en place un système qui permette de réduire sensiblement les retards des élèves. (voir à l'appendice D l'élaboration du programme d'action concernant les retards).

- Suivi-local: - Prendre en charge les élèves perturbés qui momentanément ne fonctionnent plus dans un cours.

- Réintégrer l'élève à son cours et assurer une continuité dans les démarches entreprises pour son retour en classe c'est-à-dire établir une entente entre les parties concernées et prévoir des mécanismes dans le cas où cette entente n'est pas respectée.

L'appendice E présente plusieurs documents portant sur le processus d'élaboration du suivi étudiant réalisé entre les mois d'octobre 81 et janvier 82. D'autres textes sont également inclus. Ils concernent les modèles d'intervention, les types d'entente et les mécanismes d'application de ces ententes.

- Suivi-individuel: - Identifier les élèves gravement perturbés parmi ceux qui sont orientés vers le suivi-local.

- Fournir à ces élèves un suivi-accompagnement individuel qui va au-delà de l'aide que ces élèves pourraient obtenir dans le cadre du suivi-local.

- Travailler en collaboration avec un intervenant de Boscoville (un enseignant et un intervenant) afin de favoriser progressivement une prise en charge totale par le milieu.

Il n'existe pas de documents spécifiques au suivi-individuel réalisé par les enseignants. Toutefois, le lecteur peut référer à la description du suivi-accompagnement individuel fait par les intervenants.

. Elèves fantômes: - Mettre en place un mécanisme susceptible de diminuer l'absentéisme scolaire.
(voir à l'appendice F les interventions réalisées auprès des élèves fréquemment absents).

b) Résultats et recommandations: l'élaboration et l'application d'une structure organisationnelle d'intervention s'est faite dans chacun des secteurs de l'école. Toutefois, étant donné que ce travail était réalisé en fonction des besoins et priorités de chaque secteur, la structure diffère nécessairement selon les secteurs. Par ailleurs, l'illustration de l'action réalisée au secteur 11 - 111 doit être perçue plutôt dans le sens d'un exemple intéressant et prometteur que comme un produit fini.

En effet, tout au long de l'année, les personnes impliquées ont proposé des plans d'action, les ont expérimentés et ont procédé aux réajustements qui s'imposaient suite à ces essais. Cette démarche a généralement été très appréciée, bien qu'au début ce nouveau mode de fonctionnement ait exigé une période d'adaptation.

Le changement majeur réside dans l'acquisition d'une banque de temps (complément de tâches) permettant aux personnes qui le désirent de s'impliquer dans cette structure d'intervention. L'entente prise est que la moitié des heures de complément de tâche est consacrée au secteur dans le cadre du suivi étudiant alors que l'autre moitié est accordée à l'école (surveillance, etc...). Bien que cette décision ait été prise par l'ensemble des enseignants, son application a soulevé à certains moments quelques difficultés. Mais celles-ci devraient se résorber progressivement au fur et à mesure que ce nouveau type de fonctionnement deviendra mieux intégré au secteur, de même qu'à l'école.

En ce qui a trait à l'impact de cette structure sur les élèves, il est difficile actuellement de l'évaluer avec précision. Ce point devrait d'ailleurs être retenu afin de prévoir pour l'an prochain un plan de recherche qui incluerait la vérification des effets de cette structure d'une part sur les élèves et d'autre part sur les divers personnels de l'école.

Suite à l'expérience de cette année, les intervenants recommandent le maintien d'une telle structure. Selon eux, il faudra investir encore beaucoup d'énergie pour en améliorer certains aspects. Entre autres, il serait nécessaire de susciter une implication plus soutenue et plus générale chez l'ensemble des enseignants. Il faudrait aussi préciser les rôles de chaque personne à l'intérieur de cette structure et voir à ce qu'ils soient respectés. Pour ce qui a trait aux domaines d'intervention ceux-ci pourront être poursuivis ou modifiés en fonction des besoins des élèves, sans que cela affecte la structure dans son ensemble.

3.2 Travail de collaboration avec les orthopédagogues

a) Description: trois (3) orthopédagogues sont rattachés au projet. Leur rôle consiste à prendre en charge pour une période indéfinie (variable selon les cas) les élèves qui ne fonctionnent pas dans leur groupe régulier. Ces élèves présentent généralement des problèmes d'apprentissage et de comportement qui perturbent le fonctionnement de la classe.

L'objectif premier face à cette clientèle est de les aider à résoudre les problèmes comportementaux qu'ils manifestent en leur fournissant un encadrement à l'intérieur duquel l'enseignement devient un outil plus qu'un objectif. En effet, les orthopédagogues cherchent tout d'abord à établir un contact positif avec l'élève. Ainsi, ils acceptent de délaisser, tout au moins temporairement, l'aspect académique de leur rôle afin de favoriser l'établissement d'une relation solide. Ceci s'avère particulièrement important face à ces jeunes car plusieurs d'entre eux ont développé, au cours des années, une aversion parfois très grande à toutes les matières scolaires.

La démarche qu'ils utilisent comportent les points suivants:

- Quand un élève ne fonctionne pas en classe, la décision de le retirer de son groupe est prise par l'adjoint de secteur après étude du cas avec l'enseignant et l'orthopédagogue concerné.

- Sauf exception, l'élève n'est jamais entièrement retiré de son groupe. Par exemple, si un élève est retiré de son groupe de français, il conservera une période de français avec son groupe régulier et suivra les quatre (4) autres avec l'orthopédagogue. Ceci est fait dans le but de faciliter la réintégration totale de l'élève à son groupe régulier.

- L'élève est rencontré au moins une fois seul par l'orthopédagogue afin d'identifier les causes du mauvais fonctionnement en classe. Au cours de cette rencontre, l'orthopédagogue établit un premier contact avec l'élève. Il lui explique le fonctionnement du local d'orthopédagogie, les objectifs visés et les règlements. Peu de temps après, une autre rencontre regroupant l'élève, l'enseignant et l'orthopédagogue est tenue afin de préciser à toutes les parties impliquées les actions qui seront entreprises.

- Un contact est maintenu entre l'enseignant et l'orthopédagogue car c'est le premier qui définit et corrige les travaux de l'élève dont l'orthopédagogue a temporairement la charge. L'orthopédagogue participe toutefois à l'évaluation de l'élève, en faisant part de ses commentaires à l'enseignant régulier.

- L'élève est régulièrement impliqué dans des activités spéciales (relaxation, musique, arts plastiques, etc...). Ceci est fait afin de permettre à ces jeunes de se valoriser puisque les tâches scolaires habituelles ne leur permettent pas souvent.

- L'élève et l'orthopédagogue travaillent conjointement à l'élaboration d'un plan d'action: - Analyse du problème, - définition des objectifs, - choix des moyens et - détermination des sanctions. Ce plan est ensuite présenté à l'adjoint de secteur qui se chargera, dans la mesure où il sera directement impliqué, de le faire respecter.

- Pour les cas qui exigent des mesures spéciales (changement d'école, expulsion, références externes, etc...) le rôle des orthopédagogues devient celui d'un accompagnateur (voir suivi-accompagnement individuel).

- Une collaboration continue est maintenue entre les orthopédagogues et les intervenants (Boscoville) afin de permettre une coordination des interventions.

- Lorsque le comportement de l'élève le permet, sa réintégration progressive à son groupe régulier est effectuée, mais en maintenant, pendant un certain temps, une période avec l'orthopédagogue.

b) <u>Résultats et recommandations</u>: Les trois orthopédagogues ont suivi cette année 47 élèves. Sur ce nombre, 28 sont encore à l'école. Selon eux, ces jeunes ont fait des progrès évidents sur le plan comportemental. Entre autres, ils ont pu observer une réduction de l'absentéisme et des retards, une diminution des comportements délinquants et une augmentation de la motivation. Parmi les 19 élèves qui ne sont plus à l'école, 6 ont changé d'école, 7 ne fréquentent plus l'école, 3 ont été suspendus à long terme et 3 sont dans des centres de rééducation.

Suite à l'expérience de cette année, les orthopédagogues recommandent la poursuite de cette action dès septembre prochain. Ils suggèrent de replacer tous les élèves dans leurs groupes réguliers et d'identifier rapidement les élèves nécessitant un encadrement particulier. Selon eux, une stabilité du personnel impliqué (orthopédagogues et intervenants) s'avère essentielle afin d'éviter de reprendre à nouveau toute l'étape de coordination des actions.

Ils recommandent aussi qu'un travail de sensibilisation et d'information soit fait auprès de l'ensemble du personnel de l'école. Ceci favoriserait d'une part une meilleure connaissance de la situation de ces jeunes, et d'autre part une cohérence et une complémentarité plus efficace entre les diverses interventions réalisées auprès de cette clientèle.

Finalement, les orthopédagogues souhaiteraient que certains enseignants (ceux qui le désirent) offrent un enseignement polyvalent dans des groupes réduits (20 élèves) dans le but d'établir une collaboration étroite avec eux. Ils suggèrent cette formule afin de diminuer le nombre d'adultes qui ont des contacts avec ces élèves. Ceci faciliterait la communication et la coordination des actions des divers intervenants.

3.3 Travail de collaboration avec les agents de sécurité

a) Description: Cette collaboration s'est traduite par: - des rencontres informelles aux cours desquelles les agents de sécurité fournissaient aux intervenants de Boscoville, des informations sur le comportement des élèves, - un travail de sensibilisation et de formation auprès des agents afin que ces derniers modifient leurs attitudes et leurs comportements face aux élèves en situation de crise; - un support des intervenants spécialement quand les agents de sécurité se trouvent dans une situation difficile.

b) Résultats et recommandations: Cette collaboration a permis un dépistage rapide de certains cas et une circulation efficace des informations. Les intervenants recommandent que le statut des agents de sécurité soit redéfini afin de leur donner plus de pouvoir, ce qui faciliterait et revaloriserait leur travail.

4. Les parents

4.1 Rencontres avec les parents d'élèves présentant des difficultés

a) Description: les parents qui ont été rencontrés sont ceux des élèves présentant des difficultés. Ces rencontres visaient à informer les parents et obtenir leur aide dans le cadre d'une démarche d'intervention auprès de leur enfant.

b) Résultats et recommandations: plusieurs parents ont répondu favorablement aux demandes de l'école. Toutefois, de nombreux parents ont préféré retirer leur enfant de l'école plutôt que de s'impliquer. L'école remarque en effet que les parents de ce milieu s'impliquent difficilement dans toute action touchant au milieu scolaire. Ils recommandent donc d'inciter cette implication, non seulement lorsque la situation est problématique, mais aussi dans des occasions plus positives.

CONCLUSION

Le projet de recherche-action sur la prévention de la délinquance et la rééducation de délinquants en milieu scolaire termine, avec la présentation de ce rapport, sa deuxième année d'implantation. En guise de conclusion, il convient de faire un bilan de l'ensemble des actions entreprises depuis deux ans et de formuler des recommandations en vue de la troisième et dernière année du projet.

Un bref retour sur les objectifs généraux indique très clairement deux orientations: - l'élaboration d'un programme de prévention de la délinquance, - l'élaboration d'un programme de rééducation de délinquants en milieu scolaire. Certes, des objectifs de recherche ont également été spécifiés. Cependant, ils ne devraient pas être perçus comme parallèles ou juxtaposés aux objectifs d'intervention, comme cela semble l'avoir été depuis deux ans. Au contraire, ils devraient être parfaitement intégrés au processus d'élaboration des interventions, ce qui suppose une coordination efficace entre les personnes impliquées dans l'un et l'autre de ces domaines.

Cette coordination exige tout d'abord un accord parfait entre toutes les parties sur la nécessité et la pertinence de la recherche. Cette remarque peut sembler superflue au premier abord. Or, c'est probablement l'absence d'une telle entente, ou une compréhension divergente de l'utilité de la recherche qui explique le plus souvent la faillite de la collaboration. Trop souvent, la recherche et tout ce qu'elle implique - schème expérimental, contrôle des variables, instruments de mesure, évaluations répétées - etc. - est vue comme une procédure rigide qui ne sert qu'à alourdir et entraver l'action des intervenants. Or, la recherche peut s'adapter (schème expérimental ou quasi-expérimental, évaluation objective ou mixte, etc...) selon le type d'évaluation qui doit être fait et devenir, par le fait même, un outil essentiel au travail des intervenants. En leur fournissant des données précises et objectives sur les effets de leurs interventions, la recherche permet aux intervenants de s'appuyer sur une base solide pour la poursuite de leur action.

Depuis le début du projet, les intervenants ont élaboré et appliqué de nombreuses interventions qui s'inscrivent dans le cadre de la prévention ou dans celui de la rééducation. Le chapitre précédent témoigne du travail énorme accompli à ce niveau. Le lecteur peut certainement apprécier l'effort constant que tous les intervenants (psycho-éducateur, enseignants, orthopédagogues, travailleurs de milieu, adjoints de secteur, etc...) ont déployé face aux diverses clientèles. Cependant, le lecteur préoccupé de recherche ou encore, l'intervenant à l'affût d'un programme d'intervention dont l'efficacité a été vérifiée, est déçu par la lecture de ce rapport car aucune évaluation systématique n'est fournie.

L'objectif de cette remarque n'est pas de dénigrer ou d'invalider l'action réalisée jusqu'à maintenant mais plutôt de souligner l'absence regrettable de la recherche dans ce projet de recherche-action. Ce type de recherche est certainement l'un des plus difficile à concrétiser, car il suppose une coordination adroite des divers facteurs présents dans le milieu.

A titre d'exemple, relevons l'ambivalence dans laquelle nagent souvent les personnes chargées de réaliser la recherche-action. D'un côté, les préoccupations de recherche qui grugent une partie de l'horaire et des énergies et qui restreignent de ce fait le temps alloué à l'intervention. De l'autre côté, les besoins pressants et légitimes que formule le milieu. Cette dichotomie s'explique par le fait que les objectifs du milieu scolaire sont centrés sur une solution rapide des problèmes, ce qui les rend au départ incompatibles avec ceux de la recherche. Pourtant, cette difficulté n'est pas insurmontable puisque l'intervention accomplie dans le cadre de la recherche, vise elle aussi un effet immédiat. Evidemment, au-delà de cette considération, les objectifs demeurent principalement axés sur le développement d'une solution certifiée efficace par le biais d'une évaluation systématique et dont les répercussions se feront sentir surtout à long terme.

Dans cette optique, il est certainement possible d'établir des priorités et des ententes de façon à ce que toutes les parties concernées puissent trouver une satisfaction et un intérêt dans la réalisation d'une recherche-action.

L'importance de la recherche et le besoin urgent de lui donner une place à l'intérieur du projet incitent la rédactrice du rapport à recommander l'engagement d'un(e) chercheur(euse) pour la dernière année d'implantation du projet. Le rôle de cette personne qui pourrait également faire l'objet de nombreuses recommandations (qu'il serait trop long d'énumérer ici) pourra être défini sur la base de l'expérience des deux années précédentes. Sans l'ajout de cette collaboration, tout le travail effectué, bien qu'il puisse être subjectivement considéré efficace ou satisfaisant par les personnes impliquées, demeurera non vérifié. Il ne constituera, ni plus ou moins, qu'un projet d'intervention bien intentionné parmi tant d'autres et non pas un projet de recherche-action susceptible de faire avancer nos connaissances sur les causes de la délinquance et de développer des moyens d'action fiables et valides pour la prévention et le traitement de la délinquance.

APPENDICE A

Liste des difficultés des élèves gravement perturbés

TAB

TYPES ET FRÉQUENCE DES PROBLÈ
GRAVIDEN

ÉLÈVES	AGE	SEXE	NIVEAU	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
																	T	Y	P	E	S		
1	16	F	SEC. IV	X	X			X			X	X				X			X				
2	16	F	SEC. IV										X					X			X		
3	17	M	SEC. III	X	X			X								X							
4	14	F	SEC. II	X	X		X	X			X	X											X
5	14	M	P.C. III	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X								
6	16	M	SEC. II	X	X		X	X	X	X	X	X				X					X		
7	16	M	P.C. III	X	X			X							X					X			X
8	15	M	P.C. II	X	X		X	X	X		X	X			X					X			
9	15	M	SEC. II	X	X			X												X			
10	17	M	SEC. II	X				X													X		X
11	16	M	SEC. II	X	X		X	X	X	X	X	X			X						X	X	X
12	16	M	P.C. III	X			X			X					X	X						X	X
13	15	M	P.C. II	X	X		X	X	X		X	X			X	X						X	X
14	16	M	SEC. II	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X								
15	16	M	SEC. II	X	X		X	X	X		X												
16	15	M	SEC. I	X	X			X				X				X				X			
17	17	M	SEC. IV	X	X			X				X											
18	18	F	P.C. IV					X	X		X	X				X						X	X
19	17	M	P.C. IV	X				X															
20	14	M	SEC. I			X	X	X			X					X							
21	15	F	SEC. II	X				X	X	X										X	X		
22	14	M	SEC. I	X	X		X	X	X			X											X
23	16	M	SEC. III	X	X		X	X	X	X	X	X											
24	15	M	SEC. II	X	X		X	X	X		X	X				X						X	
25	15	M	SEC. II	X				X	X		X												
26	15	F	SEC. III	X	X			X	X		X											X	
27	15	F	SEC. II		X	X	X	X	X	X	X	X											
28	18	M	SEC. V					X														X	

(1) Les numéros 1 à 45 correspondent chacun à un problème particulier.

LEAU 9

ES PRÉSENTÉS PAR CHACUN DES ÉLÈVES
P PERTURBÉS

	D	E		P	R	O	B	L	E	M	E	S		(1)											NOMBRE TOTAL DE PROBLEMES
21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	
																					X				8
																					X	X			4
														X		X						X			7
														X		X		X							10
					X	X	X	X	X	X		X				X						X			20
X																X	X								13
																X					X				7
	X				X		X					X		X		X									15
		X											X	X	X							X			9
																									3
	X		X		X				X	X							X				X				10
X	X				X				X	X															13
X							X		X							X									15
	X	X	X		X		X		X	X		X		X	X	X	X								24
					X							X		X											9
																	X				X				8
											X			X								X			7
														X			X				X	X			11
														X							X	X			5
																	X				X	X			8
					X									X				X		X		X			11
					X											X									9
X					X		X	X	X	X		X		X	X	X				X					22
X							X							X		X						X			14
																									4
									X					X		X				X	X	X			12
X					X					X							X	X			X	X			18
													X	X							X				5

Le liste est présenté au tableau 5 dans la partie traitant des clientèles.

ELÈVES	AGE	SEXE	NIVEAU	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	T 16	T 17	P 18	R 19	S 20
29	16	M	SEC. II	X	X		X	X	X	X	X	X									X		
30	14	M	SEC. I	X	X		X	X	X	X	X	X			X	X							
31	16	M	SEC. IV	X	X			X	X							X				X	X		
32	16	M	SEC. II	X	X		X	X	X		X	X			X							X	X
33	16	F	SEC. III	X	X			X															
34	16	M	SEC. II	X																X		X	X
35	14	M	P.C. II	X	X		X	X	X		X	X			X	X						X	
36	16	F	SEC. V	X	X			X								X						X	
37	14	F	SEC. II	X	X		X	X			X	X	X		X	X							X
38	15	F	SEC. III	X	X			X								X					X		
39	15	F	SEC. III					X								X				X	X		
40	16	M	SEC. III	X				X															
41	14	M	A.T. 1		X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X					X		X
42	17	M	SEC. V								X	X										X	
43	16	M	SEC. V	X	X			X												X	X		
44	16	M	P.C. III						X		X	X	X							X	X		
45	16	F	SEC. II	X	X			X					X	X					X	X	X		
46	16	M	SEC. II	X	X		X	X	X	X	X	X			X						X		
47	16	M	SEC. II	X					X											X	C		
48	16	M	SEC. II	X																			X
49	16	M	SEC. I	X	X		X	X	X	X	X	X			X								
50	15	F	SEC. I	X	X			X					X						X	X	X		
51	14	F	SEC. III	X	X			X												X	X	X	
52	15	M	P.C. II	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X					X	X		X
53	15	F	SEC. II					X								X							
54	15	M	SEC. II	X	X		X	X	X	X	X	X			X	X				X	X		X
55	15	M	SEC. II		X	X	X	X	X	X	X	X			X	X					X		X
56	15	F	SEC. III	X	X				X		X							X	X				
57	14	M	SEC. II	X				X												X			
58	14	M	SEC. I		X	X	X	X	X		X	X	X		X	X							X

AND 9

228)

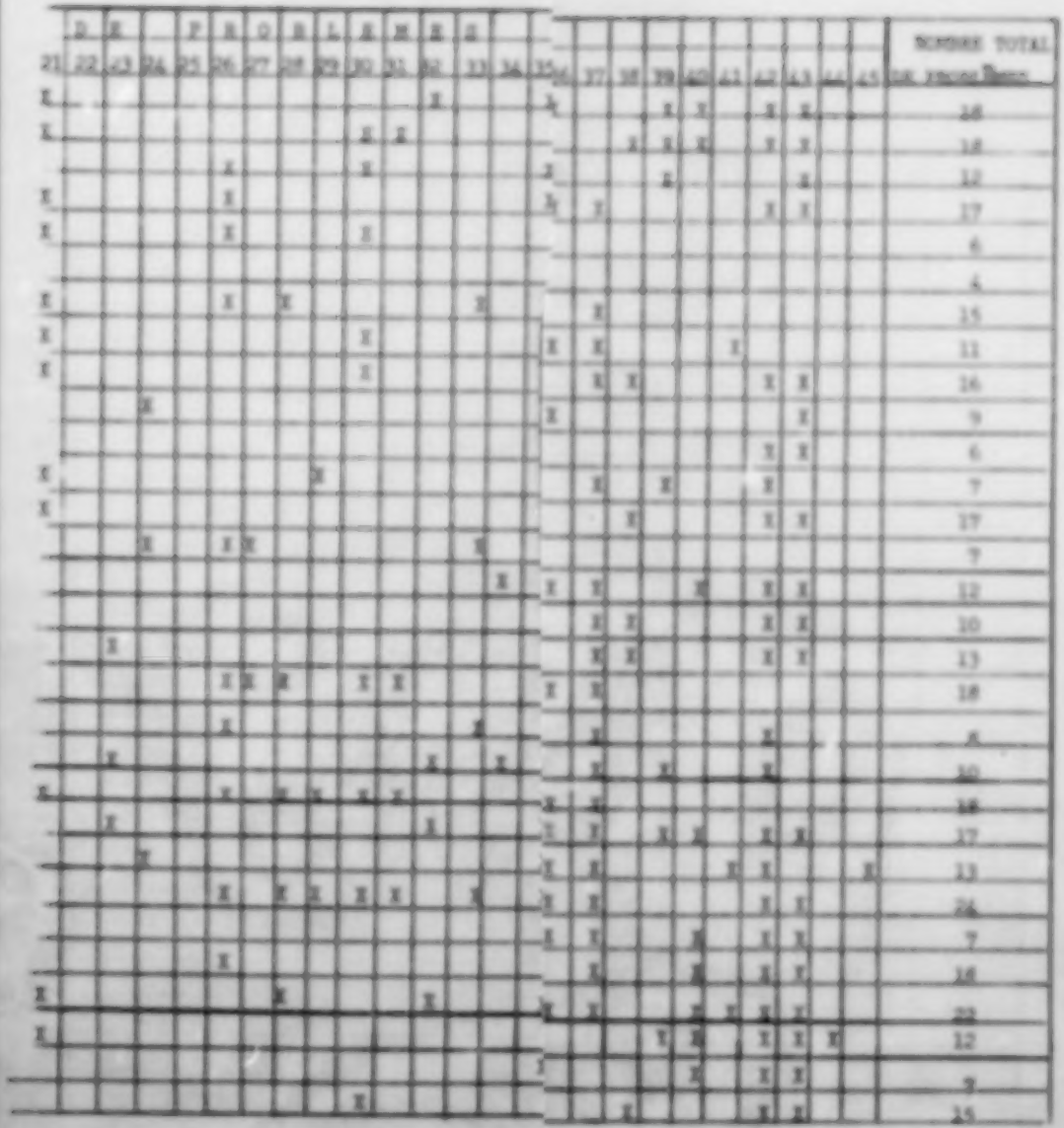

Elèves	Age	Sexe	Niveau	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
59	15	M	SEC. II	X	X			X	X		X	X					X			X	X	X	X
60	16	F	SEC. III	X	X		X	X	X		X	X				X							
61	15	F	SEC. IV	X				X					X					X	X				
62	15	M	P.C. II	X	X		X	X							X	X					X	X	
63	16	M	SEC. III					X	X			X	X							X			
64	19	F	SEC. IV						X														
65	13	M	SEC. I	X				X				X											
66	15	M	SEC. II	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X		X						20
67	17	F	SEC. V																		X		
68	14	F	P.C. II		X		X	X	X	X	X	X			X					X			
69	15	M	SEC. II	X	X				X						X		X						
70	15	M	SEC. II	X	X			X	X		X												
71	15	M	SEC. II	X	X			X	X	X	X	X								X	X		
72	15	M	P.C. II	X	X		X	X	X		X				X						X	X	X
73	16	M	SEC. III	X				X		X		X					X			X	X	X	
74	16	F	SEC. IV	X	X			X			X	X	X	X						X	X		
75	17	F	SEC. V	(support rendu/absent)																			
76	15	F	SEC. IV	X				X										X	X	X	X		
77	14	F	SEC. II													X				X			
78	17	M	P.C. III	X	X			X	X	X	X	X			X						X		
79	13	M	SEC. I				X	X	X	X	X	X			X								
80	15	F	SEC. II	X	X			X													X		
81	14	F	SEC. I						X		X					X	X						
82	15	M	SEC. II		X			X	X											X			
83	14	F	SEC. II	X	X			X															
84	18	F	SEC. I											X		X		X	X		X	X	
85	15	F	SEC. III	X	X			X			X	X											
86	18	F	P.C. IV	X	X		X	X		X	X	X								X	X	X	

GRAD 9
(SUITE)

D	E		P	N	O	D	L	E	M	X	O													NOMBRE TOTAL
21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	DE PROBLÈMES
		X	X													X					X	X			16
																X			X	X	X	X			13
X														X	X	X			X	X	X	X			13
			X	X	X		X		X							X									14
																					X				6
																		X					X		3
																	X				X				5
			X		X		X		X	X					X	X					X				20
																					X	X			3
									X							X	X		X		X	X			15
					X		X	X		X						X									10
					X		X	X	X	X	X	X		X	X	X		X							20
					X		X							X											13
	X	X	X															X							12
		X							X		X			X	X	X		X	X	X	X	X			20
		X									X			X	X	X		X	X	X	X	X			16
																				X		X			4
					X		X	X		X				X	X	X			X	X		X			20
									X	X						X	X				X				12
									X					X		X		X		X		X			10
																					X				5
																									4
																									3
			X													X					X	X			10
											X			X	X	X	X	X		X	X	X			14
		X			X						X			X			X	X		X	X				20

ÉLÈVES	AGE	SEXE	NIVEAU	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	T	Y	P	E	S
87	15	M	SEC. II	X	X	X	X	X			X	X									X			X
88	15	M	SEC. III	X	X	X	X	X	X					X							X	X	X	X
89	15	F	SEC. III	X	X		X	X	X		X	X								X		X		
90	17	F	SEC. V															X	X					
91	16	M	P.C. II					X	X	X				X		X								
92	15	M	P.C. II	X	X		X	X	X	X	X				X						X	X		X
93	16	M	SEC. II	X				X																
94	14	M	P.C. II	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X						X	X		X
95	13	M	P.C. II						X															
96	17	M	SEC. V	X			X					(support renforçant)												
97	14	F	SEC. II	X				X													X	X		
98	15	F	SEC. III	X	X		X	X													X	X		
99	16	M	SEC. IV	X	X	X		X	X	X	X	X			X									
100	15	F	SEC. II	X	X			X													X	X		
101	14	M	P.C. II	X					X		X				X						X	X	X	
102	14	M	P.C. II	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X							X		X
103	16	M	SEC. IV	X				X													X	X		X
104	15	M	SEC. III				X	X	X		X	X			X									X
105	15	F	SEC. III	X				X								X			X					
106	15	F	SEC. II	X							X	X		X								X		
107	16	F	SEC. IV	X				X			X												X	
108	16	M	SEC. IV	X	X	X	X	X	X			X			X									
109	15	F	SEC. II	X	X			X																
110	15	F	SEC. III	X	X			X																
111	16	M	SEC. III					X											X	X	X			
112	17	F	SEC. V	X				X																
113	15	M	SEC. III	X	X		X		X	X	X	X			X	X						X	X	X
114	16	M	SEC. III	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X						X	X	X
115	14	M	P.C. II	X	X		X	X	X							X				X	X			X
116	15	M	P.C. II	X	X		X	X	X	X	X	X			X	X						X	X	X

LEAU 9

(SUITE)

	D	E		P	R	O	B	L	E	M	E	S												NOMBRE TOTAL DE PROBLÈMES
21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	
			X		X				X					X		X	X			X	X				17
	X	X			X		X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X	X	X			28
					X											X	X		X							13
																						X	X			4
X							X									X	X		X		X	X				12
					X		X		X					X		X					X					18
																										2
	X	X			X		X	X		X						X	X		X		X					24
																										1
																										2
					X				X					X												7
					X				X					X	X	X		X	X	X						14
X					X		X	X	X	X		X		X	X	X										19
X		X			X				X		X			X	X	X		X		X		X				16
					X				X			X									X	X				12
	X	X			X		X	X	X	X		X		X		X	X				X	X				25
			X											X				X			X	X				10
			X																							8
X																X					X	X				8
	X										X			X	X				X	X	X					12
		X												X		X										7
X					X	X	X	X	X	X				X		X										17
																										3
X																										4
			X																		X	X				7
														X							X	X				5
X	X			X		X	X	X	X			X	X	X	X	X	X		X		X	X				28
X	X	X			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X		X	X				35
X	X				X				X	X						X				X	X				17
X						X		X		X	X											X				19

TABL.

ÉLÈVES	AGE	SEXE	NIVEAU	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	T 16	Y 17	P 18	E 19	S 20
117	17	M	SEC. V	X	X			X													X	X	X
118	14	M	SEC. II	X	X		X	X															X
119	16	M	SEC. IV	X				X		X						X				X	X	X	
120	14	M	SEC. I	X	X		X	X							X				X	X	X	X	X
121	14	M	SEC. I					X												X	X	X	
122	15	F	SEC. III	X	X		X	X			X	X								X	X		X
123	16	F	SEC. IV										X	X						X			
124	15	F	SEC. III																				
125	15	M	SEC. II	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X						X	X	X
126	16	M	SEC. III	X	X		X	X	X	X	X	X			X							X	X
127	15	M	SEC. II	X	X		X		X											X	X		X
128	17	F	SEC. V	X									X							X	X	X	
129	15	M	SEC. III	X	X		X		X	X	X	X			X	X				X		X	X
130	16	M	P.C. II	X	X			X	X	X			X	X							X		
131	17	M	SEC. III	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X		X		X
132	14	M	SEC. I		X		X	X							X					X	X		
133	14	M	SEC. I	X	X		X	X	X		X	X			X								
134	13	M	SEC. I	X	X		X	X	X		X	X			X					X	X		X
135	17	M	SEC. IV	X	X			X															
136	17	M	SEC. IV	X	X			X													X	X	X
137	17	M	SEC. IV	X	X			X													X	X	X
138	14	M	SEC. II		X		X	X			X				X					X	X		
139	15	M	SEC. I		X		X	X	X		X	X			X						X	X	X
140	14	M	SEC. I	X					X	X	X	X	X	X			X					X	X
141	17	F	P.C. IV															X	X				
142	15	M	SEC. I	X			X	X												X	X		
143	15	M	SEC. I	X	X		X	X	X		X				X								
144	16	F	P.C. III						X	X	X	X	X	X				X	X	X			
145	14	M	APT				X		X		X		X			X	X				X		X
146	17	M	SEC. V	X						X	X		X	X		X					X		
147	13	F	SEC. II	X	X		X	X	X	X	X	X			X			X					X
148	17	M	SEC. III	X	X		X	X	X	X	X	X			X	X					X	X	
149	17	M	SEC. I	X			X	X	X	X	X	X			X	X					X	X	

AU 9

(SUITE)

	D	E		P	R	O	B	L	E	M	E	S												NOMBRE TOTAL DE PROBLEMES
21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	
			X											X	X	X						X			11
																X	X								7
		X	X												X						X				11
	X		X				X		X	X				X		X	X	X			X				20
																X									5
			X		X				X					X	X	X	X	X		X	X	X			20
																X	X		X	X	X	X		X	10
X																		X	X				X		4
X	X	X			X	X	X	X	X	X		X		X	X	X	X		X	X	X	X			31
X	X						X	X	X	X		X		X	X	X			X		X				23
										X				X	X	X	X				X				13
														X		X				X	X	X	X		11
	X	X	X		X		X		X	X				X	X	X	X				X				24
		X															X		X		X	X			13
X	X	X	X		X	X	X	X	X	X			X	X	X	X		X	X	X	X	X			36
			X													X	X				X	X			11
X																X	X				X				12
					X	X			X												X				15
																					X				4
					X			X	X					X		X		X				X			13
					X			X	X					X		X		X				X			13
					X		X		X							X	X	X			X				15
				X	X		X		X	X		X			X	X									18
		X														X	X		X		X				15
		X														X					X	X			6
																					X	X			7
					X																X	X			10
X		X	X											X	X	X				X	X	X	X		20
X	X													X	X							X			13
X		X	X											X	X			X	X	X	X				16
X	X	X			X				X					X		X	X	X		X	X	X			24
	X				X		X	X	X	X		X		X		X	X			X	X				23
X			X		X					X		X				X					X	X			19

A P P E N D I C E B

Code de vie

ÉNONCÉS	DÉMARCHE DE SUPPORT
I- RESPECT DE SOI	
1- Je viens à l'école tous les jours et je participe à chacun de mes cours.	Pour toutes absences, l'élève doit apporter un billet officiel signé des parents ou de la personne qui en est responsable. Absence motivée: absence autorisée par les parents ou la personne qui en est responsable. Absence non-motivée: conséquences: . téléphone immédiat à la maison et/ou lettre . avis donné aux professeurs
2- Je circule dans l'école pendant les heures de cours seulement si j'ai un billet signé d'un adulte responsable.	
3- J'arrive à l'heure à chacun de mes cours.	L'élève en retard doit passer au bureau de la secrétaire du secteur pour se chercher un billet. Le billet de retard sera la condition pour entrer en classe.
4- J'apporte tout le matériel dont j'ai besoin à chacun de mes cours.	. L'élève s'informe au début de l'année du matériel requis. . L'élève qui n'a pas son matériel (volumes, crayons, costume d'éducation physique, etc...) retourne le chercher à la maison.
5- Je porte des vêtements convenables et je suis propre.	. Avertissement
6- Je surveille mon langage.	. Avertissement

III- RESPECT DU MILIEU

1- Je prends soin du matériel de l'école: livres, cahiers, tables, cases, escaliers mobiles.

. L'élève qui endommage le matériel dans l'école doit le rembourser, ou le réparer.

2- Je garde propres: les locaux de classe, les salles de toilettes et les corridors.

. Avertissement

3- Je garde toute mon école propre.

. Avertissement

4- Je fume et je mange seulement au rez-de-chaussée.

. Avertissement

5- Je présente ma carte étudiante chaque fois qu'elle m'est demandée.

En tout temps, l'élève doit avoir sa carte étudiante.

A P P E N D I C E C

EMULATION

ÉMULATION - SECONDAIRE II et III

SI TU RÉPONDS AUX CRITÈRES D'INSCRIPTION TU AS DROIT A UN MÉRITAS
ET
TU PEUX GAGNER UN PRIX!...

À LA CONDITION DE DÉPOSER TON DERNIER BULLETIN DANS L'UNE DES
3 BOITES

CONDITIONS POUR T'INSCRIRE — 1iè BOITE

Mets ton bulletin dans la première boîte si depuis la dernière période, tu as augmenté de 5% dans 3 matières. Tes nouvelles notes doivent être de plus de 50%. Encercle en rouge les notes concernées comme dans l'exemple ci-dessous.

BULLETIN	Période 1	Période 2	Période 3
ÉDUCATION PHYSIQUE	87 70	80 70	60 64
MATHÉMATIQUES	51 56	47 57	52 58
INIT. TECHNIQUE	77 66	69 64	59 70
HISTOIRE	54 60	50 57	57 53
ENS. RELIGIEUX	57 61	65 59	50 56
MUSIQUE	55 68	62 57	63 68
ANGLAIS	44 57	64 58	70 58
FRANCAIS	62 66	42 63	47 57

2iè BOITE

Dans ton dernier bulletin tu as obtenu 80% et plus dans 4 matières. Encercle les 4 notes en cause, comme dans l'exemple ci-dessous.

ÉDUCATION PHYSIQUE	87 70	80 70	60 64
MATHÉMATIQUES	51 56	70 57	80 58
INIT. TECHNIQUE	77 66	69 64	80 70
HISTOIRE	54 60	68 57	84 53
ENS. RELIGIEUX	57 61	65 59	88 56

31è BOITE

A) Dans ton dernier bulletin tes notes ont augmenté de 5% dans 4 matières et plus. Tes nouvelles notes sont de 50% et plus.

B) Dans ton dernier bulletin tu as obtenu 80% et plus dans 5 matières et plus. Encercle <u>en rouge</u> les notes comme dans les exemples ci-dessous.

A	87	70	53	70	60	64		B	87	70	80	70	84	64
	51	56	68	57	77	58			51	56	88	57	80	58
	77	66	69	64	59	70			77	66	69	64	90	70
	65	60	46	57	54	53			54	60	75	57	60	53
	67	61	05	59	50	56			57	61	65	59	81	56
	55	68	69	57	75	68			55	68	79	57	95	68

Un exemplaire de "Meritas" est présenté à la page suivante.

"Depuis, je fus toujours le premier à l'école".
Emile Nelligan

HONNEUR

le,_____ du mois de_____ 19___.

Nous soussignées, certifions que

_____

a amélioré grandement son rendement scolaire.

En foi de quoi, nous lui avons décerné le présent certificat.

_____ _____

directrice des études directrice adjointe

ÉMULATION - SECONDAIRE IV

POLYVALENTE EMILE-NELLIGAN

PROJET:	Emulation- Secondaire IV
ACTIVITE:	Visite culturelle et éducative à Québec
DATE:	Mardi- 25 mai - jour 6
NOMBRE D'ETUDIANTS:	40
NOMBRE D'ENSEIGNANTS:	4
OBJECTIFS:	-Permettre à des élèves méritants de profiter de ce voyage à Québec. -Favoriser l'émulation en sec. IV. -Permettre un échange entre les étudiants choisis et les professeurs-accompagnateurs.
HORAIRE:	Départ: 8:00h. Retour: 22:30h.-23:00h.
ACTIVITES DE LA JOURNEE:	-La Citadelle -Les Chûtes Montmorency -Dîner payé -Traversier Québec-Lévis-Québec -Visite du vieux Québec -Funiculaire vers la terrasse -Parlement: rencontre possible avec M. Godin -Souper payé au Château Frontenac -Promenade -Départ: 20:00h.
CRITERES DE SELECTION:	1) Effort soutenu 2) Comportement

MODALITES DE SELECTION: a) Les professeurs enseignant à des élèves de secondaire IV inscrivent sur la feuille ci-jointe le nom des méritants selon les critères établis.

*Date limite de remise: mardi- 27 avril

b) Madame Hétu informera les étudiants des critères de sélection et de la modalité qui suit:

5 étudiants de voie enrichie
25 étudiants de voie régulière
10 étudiants de voie allégée

} selon les foyers de français

c) La liste des étudiants vous sera communiquée.

d) Au retour, les professeurs et les étudiants dresseront le bilan de cette journée.

Micheline Henri
pour le Comité d'Emulation-
Secondaire IV

/psg
1982/04/22

EMULATION-SECONDAIRE IV

CRITERES: -Effort soutenu
-Comportement

NOM	PRENOM	FOYER

NOM DU PROFESSEUR

EMULATION-SECONDAIRE IV

CRITERES: -Effort soutenu
-Comportement

NOM	PRENOM	FOYER

NOM DU PROFESSEUR

A P P E N D I C E D

RETARDS

RAPPORT DE LA REUNION DU CONSEIL DE SECTEUR (II et III).

LE VENDREDI, 25 septembre 81

RETENUE:

La possibilité d'une sanction sous forme de retenue est étudiée, après l'identification des nombreux retards des élèves.

Objectifs de cette retenue:

- Corriger rapidement les élèves et leur apprendre tout de suite à être à temps.
- Aider les enseignants à commencer les cours dans le calme, ayant moins de retards.
- Rendre le relevé d'absences plus rapide et plus exact.
- Décongestionner le 2462 aux 1ère et 4e période.
- Rendre, de ce fait, l'adjoint plus efficace pour répondre aux besoins des professeurs.

Il est envisagé de discuter de ce point à l'inter-étape:

- Présenter la retenue comme une sanction efficace, dans la mesure où elle est assez continue;
- l'évaluer périodiquement, d'abord à l'inter-étape de novembre;
- la réserver pour la 5e période;
- se demander si nous avons les moyens en terme d'encadrement, de nous payer cette retenue;
- envisager aussi une flexibilité d'encadrement si, en cours d'année, on juge la retenue moins nécessaire.

Autres considérations:

La retenue ne serait pas qu'une surveillance d'élèves mais l'occasion d'un suivi positif de "chroniques".

On pourrait faire la retenue par thèmes cumulatifs: retards, politesse etc...

Des modalités de retenue seront présentées à l'inter-étape de vendredi.

RAPPORT DE LA RÉUNION DU CONSEIL DE SECTEUR (II et III)

Le jeudi 22 octobre 81

1- Le premier point touche les retards

Les solutions envisagées
- Une retenue par 7 jours.
- Deux retenues par semaine.
- L'aspect des retards avec un suivi par une seule personne avec des modalités de temps, de lieu et d'action qui sont individualisées et qui offrent un contact pour creuser les causes et pour réparer le retard.

La dernière solution implique 3 périodes par 7 jours et touche uniquement les retards. Le compte-rendu de cela est fait par Roland Vézina. Le bureau de Mme Tremblay sert pour les papiers.
Si la démarche est acceptée, on refait le point à l'interétape de novembre.

Il y aurait une sensibilisation des élèves sur ce plan avec une feuille qui serait endossée par le comité de suivi. Les professeurs seront informés de ce qui se passe et impliqués dans le processus par la lecture de la feuille dans chacune des classes en même temps.

Il y a acceptation de cette solution qui positive la démarche.

APPENDICE E

SUIVI-LOCAL

COMITÉ DE SUIVI ÉTUDIANT SECONDAIRE II-III

Jeudi 22 octobre 1981

Le projet d'établir un processus d'intervention et de suivi pour solutionner d'une façon positive les troubles de comportements qu'on retrouve dans le secteur est présenté au conseil de secteur.

Dans une première étape, il s'agirait du travail de milieu fait par des équipes de 2 (professeur et travailleur de milieu), afin d'aller rencontrer et échanger avec les élèves sur leur terrain.

- salle des cases
- corridor du secteur
- local 2464
- restaurant en face

Cette approche peut permettre l'établissement d'une relation d'aide en dehors d'une ligne d'autorité.
Cette approche peut permettre de développer des compétences dans ce type d'intervention.
Cette approche peut et doit permettre de déboucher sur des supports encore plus spécifiques!

- suivi individuel
- action sur des groupes matières
- action sur des groupes identifiés à partir de comportements communs.
  - foxage
  - vol, violence
  - sexualité
  - drogue

Cette démarche serait centralisée autour de Jean-Guy Viens et des travailleurs de milieu qui travailleraient sans cesse avec les professeurs du comité.

Il y aurait un retour sur chacune des expériences.
Il y aurait un retour sur la globalité de l'expérience et de l'action, de façon à approfondir la démarche et de diversifier les formes d'actions à partir du premier 7 jours avec comme échéance un 14 jours pour évaluation finale.

La proposition est acceptée et on débute le jour 1, soir mercredi le 28 octobre.

Professeurs intéressés à travailler dans ce sens.
Thérèse Bilodeau, Christiane Bouffard, Jacques Monté, Y. Boisclair, J.G. Major
(Les absents seront informés par J. Guy Viens).

RAPPORT DE LA RÉUNION DU CONSEIL DE SECTEUR II ET III

RÉUNION DU 15 DÉCEMBRE 1981:

Local de réflexion:

- Le conseil de secteur entérine la décision des professeurs de fermer le local de réflexion lorsqu'il n'y a pas d'adulte responsable.
- Le conseil de secteur décide de faire l'étude des moyens à prendre pour utiliser au mieux ce local, en tenant compte des disponibilités adultes du secteur.
- Mme Tremblay fait un bilan des différents cas à se présenter au local depuis septembre '81:
  cas disciplinaires.
  élèves qui n'ont pas de costume d'éducation physique.
  travaux à reprendre.
  retours de suspension.
  nouveaux élèves à intégrer à l'école.
  retours d'absences, etc.
- Il apparaît difficile de répondre à tous ces besoins. Il faudrait occuper le local 35 périodes/semaine. On n'a pas les disponibilités pour le faire et on n'est pas d'accord sur le plan pédagogique.
- On parle de la possibilité d'offrir des services qui tiennent davantage compte des intérêts et des disponibilités des gens.

On ajourne pour reprendre le mardi 5 janvier 1982, jour 3.

RÉUNION DU 5 JANVIER 1982:

Suite de la discussion sur le LOCAL DE RÉFLEXION:

1. On propose d'abord de rendre le local polyvalent:
   a) on veut y intégrer une partie du service clérical offert par Christine Lachapelle.
   b) une partie de la vie étudiante, en faisant entre autres choses un local pour le conseil étudiant.
   c) une partie d'un service aux étudiants perturbés qui, momentanément, ne fonctionnent plus dans un cours.

2. On s'attarde à définir le service de prise en charge de ces étudiants:

   a) l'étudiant est accueilli: on l'écoute et on négocie avec lui une entente qui vise à le réintégrer le plus vite possible dans son cours.
   b) si l'étudiant ne respecte pas l'entente, il est confronté à l'autorité qui prend les mesures appropriées.

3. Présence au local:

   a) Yvon Boisclair propose d'utiliser 5 périodes/semaine de son travail d'aide au secteur, pour offrir ce service.
   b) Roland Vésina offre 4 périodes/semaine pour le même travail.
   c) Mme Tremblay précise en outre que Christine Lachapelle sera au local à toutes les 1ère et 4e périodes.

   Voici un tableau des périodes où un adulte est présent au local de réflexion (voir Document 1).

4. Jean-Guy Viens et Roland Vésina présentent ensuite un organigramme des services qu'on pourrait donner aux élèves du Secteur II et III. (voir Document 2).

5. On propose des responsables dans chacun des services. Cet organigramme sera présenté par Roland Vésina, coordonnateur du Comité de suivi, aux professeurs membres de ce Comité.
   Les gens verront à se partager les tâches selon les intérêts de chacun, si le projet leur convient.
   La réunion de ce Comité aura lieu le 7 janvier prochain.

   Fin de la réunion.

RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI, le 7 JANVIER 1982:

- Roland Vésina présente au comité l'organigramme des Services possibles à donner aux élèves par le Secteur II et III.
- Yvon Boisclair parle du projet d'intervention auprès des élèves perturbés qui, momentanément, ne fonctionnent pas dans un cours.
- Jacques Monté fait part de son travail sur les absences irrégulières.
- Après quelques questions pour préciser les types de services offerts, les gens du comité choisissent une tâche à l'intérieur de l'organigramme proposé (voir Document 3 et 4)
- Le nouveau fonctionnement, concernant le comité de suivi et le local de réflexion commencera le 12 janvier, jour 1.

Fin de la réunion.

Yvon Boisclair, aide au secteur.

yb/mt

2. On s'attarde à définir le service de prise en charge de ces étudiants:

   a) l'étudiant est accueilli: on l'écoute et on négocie avec lui une entente qui vise à le réintégrer le plus vite possible dans son cours.
   b) si l'étudiant ne respecte pas l'entente, il est confronté à l'autorité qui prend les mesures appropriées.

3. Présence au local:

   a) Yvon Boisclair propose d'utiliser 5 périodes/semaine de son travail d'aide au secteur, pour offrir ce service.
   b) Roland Vésina offre 4 périodes/semaine pour le même travail.
   c) Mme Tremblay précise en outre que Christine Lachapelle sera au local à toutes les 1ère et 4e périodes.

   Voici un tableau des périodes où un adulte est présent au local de réflexion (voir Document 1).

4. Jean-Guy Viens et Roland Vésina présentent ensuite un organigramme des services qu'on pourrait donner aux élèves du Secteur II et III. (voir Document 2).

5. On propose des responsables dans chacun des services. Cet organigramme sera présenté par Roland Vésina, coordonnateur du Comité de suivi, aux professeurs membres de ce Comité.
   Les gens verront à se partager les tâches selon les intérêts de chacun, si le projet leur convient.
   La réunion de ce Comité aura lieu le 7 janvier prochain.

   Fin de la réunion.

RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI, le 7 JANVIER 1982:

- Roland Vésina présente au comité l'organigramme des Services possibles à donner aux élèves par le Secteur II et III.
- Yvon Boisclair parle du projet d'intervention auprès des élèves perturbés qui, momentanément, ne fonctionnent pas dans un cours.
- Jacques Monté fait part de son travail sur les absences irrégulières.
- Après quelques questions pour préciser les types de services offerts, les gens du comité choisissent une tâche à l'intérieur de l'organigramme proposé (voir Document 3 et 4)
- Le nouveau fonctionnement, concernant le comité de suivi et le local de réflexion commencera le 12 janvier, jour 1.

Fin de la réunion.

Yvon Boisclair, aide au secteur.

yb/mt

LOCAL DE RÉFLEXION

A) TROIS VOCATIONS:

1o Le clérical: Christine Lachapelle. 1ère et 4e période.

2o La vie étudiante et l'émulation: Denise Gendreau.
(projets variés, groupes de discussion, etc.) récréation, le midi, la 5e période.

3o La prise en charge des élèves perturbés, pour une réintégration rapide en classe. 2e et 3e période.

B) CLIENTÈLE VISÉE POUR CETTE PRISE EN CHARGE:

Les élèves sortis momentanément de leur cours pour un problème disciplinaire.

C) LE QUI ET LE QUAND?

Pér.	Jr 1	2	3	4	5	6	7
1	Christine						
2	Y. Boisclair	Y. Boisclair	R. Vézina	T. Bilodeau	Y. Boisclair	R. Vézina	C. Bouffard (partiel) S.A-Racette
3	C. Bouffard (partiel)				Y. Boisclair	Y. Boisclair	R. Vézina
4	Christine						

N.B.: Mme Bouffard sera au local de réflexion le jour 1-3e période
ou le jour 7-2e période

Document 2-

SERVICES DONNÉS AUX ÉLÈVES PAR LE SECTEUR II ET III

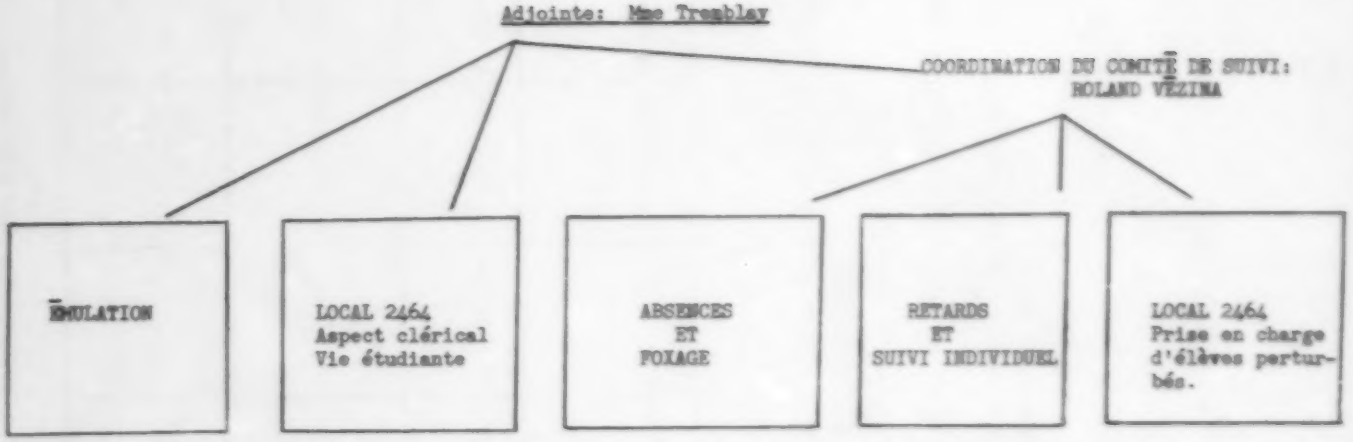

Ressource:	D. Gendreau G. Charland F. Pelletier	1) Clérical 2) Vie étudiante 3) Comportement	C. Lachapelle D. Gendreau G. Charland F. Pelletier	Ressource:	J. Monté	Ressource:	QUI? Y. Boisclair R. Vézina S. Racette C. Bouffard
		QUI?		Retards:	L.F. Brunet R. Martineau		
				Suivi ind.	T. Bilodeau S. Lamoureux J.P. Mailhot D. Séguin		

Services donnés aux élèves par le secteur II-III

(par l'aide au secteur, l'animateur de secteur et le comité de suivi.)

Absences irrégulières:	Jacques Monté	2
Local de réflexion:	Yvon Boisclair (aide au secteur)	5
	Roland Vézina (coordonnateur du comité)	4
	Suzanne A-Racette	1
	Thérèse Bilodeau	1
	Christiane Bouffard	1
Vie étudiante et émulation:	Denise Gendreau (animatrice de secteur)	5
	Ginette Charland	
	François Pelletier	
Retards:	Lise F. Brunet	1
	Robert Martineau	2
Suivi individuel:	Senora Lamoureux (sec.3)	1
	Jeanne P. Mailhot (sec.2)	1
	Denise Séguin (sec.2)	2
Travail de milieu:	Jean-Guy Major	1
TOTAL DES PÉRIODES:		27 périodes

/cm

82-01-20

Document 4-

Suivi individuel au secteur II-III

	Jr 1	2	3	4	5	6	7
1							
2						Denise Séguin	J.P. Mailhot S. Lamoureux
3						Denise Séguin	
4							
5							

Décision du Conseil de secteur à sa réunion du 14 janvier 82

Le local de réflexion n'existe plus!

Tout d'abord, son appellation crée une confusion au sujet des services qui y sont réellement offerts.

Il est impossible de mobiliser la présence d'adultes aux 35 périodes de la semaine.

Il a été décidé de ne pas ouvrir le local sans la présence d'un adulte.

Que devient le local 2464??

- Les élèves du secteur vont lui trouver un nom!
- Il aura une triple vocation

  1- Il servira à la vie étudiante et Denise Gendreau en sera la responsable.

  2- Il servira au service clérical (billets d'absences, retards, circulation) aux 1e et 4e périodes. Christine Lachapelle en sera la responsable.

  3- Il servira aux périodes suivantes:

  2e période: jour 1 à 7.
  3e période: jour 1 possible, 2-5-6-7.

  À une prise en charge des élèves perturbés, qui momentanément, ne fonctionnement plus dans un cours.

- Les professeurs pourront envoyer directement au local, à ces périodes, un élève qui ne peut pas fonctionner normalement dans son cours.
- Les intervenants, Y. Boisclair, R. Vézina , T. Bilodeau, S. Recette et C. Bouffard accueilleront les élèves et négocieront avec eux des conditions de réintégration à leurs cours.
- Les intervenants vérifieront auprès du professeur si l'entente est respectée.
- Les professeurs doivent savoir que le local ne servira à aucune autre forme de service pour le moment.
- Dans tous les cas où un service approprié n'est pas offert au local, il faut référer l'élève exceptionnellement perturbé à Mme Tremblay.

Secteur II et III: Modèles d'intervention et types d'entente

Local 2464

I CLIENTELE: Les élèves qui ne peuvent pas fonction momentanément dans un cours.

II BUT VISE: Réintégrer l'élève à son cours et assurer une continuité dans les démarches entreprises pour sa réintégration.

III MODELE-TYPE D'INTERVENTION:

- L'élève se retrouve hors de son local de classe; il est sorti de lui-même ou il a été chassé.
- Prise en charge de l'élève par l'intervenant présent au local.
- L'intervenant doit faire un contrat écrit de réintégration de l'élève.
- En premier lieu, l'intervenant écoute l'élève, il note sa version des faits.
- Ensuite, l'intervenant demande à l'élève de fixer lui-même les clauses d'une entente permettant sa réintégration.
- L'intervenant signe l'entente.
- L'intervenant vérifie auprès de l'enseignant concerné si cette entente semble convenable. (à la même période, dans les heures ou les jours qui suivent).
- Les enseignants peuvent toujours vérifier au local de réflexion le contenu des ententes et le nom de l'intervenant. Ceci est valable pour toutes les périodes où il y a un intervenant au local: Y. Boisclair, R. Vézina, T. Bilodeau, C. Bouffard, S. Racette.
- L'entente n'est valable qu'entre l'intervenant et l'élève.
- Si l'élève ne respecte pas l'entente, "après vérification", le cas de l'élève est soumis à l'adjoint qui lui impose une sanction.

IV TYPES D'ENTENTES ET PARTIES CONCERNEES:

A) Entente entre INTERVENANT-ELEVE:

1. Dans le cas où l'élève n'est pas en conflit avec l'enseignant:
1.1 Il est le seul concerné par son problème. ex.: "il s'est énervé parce qu'il s'est chicané avec sa mère avant de partir pour l'école".
1.2 Il promet de ne pas recommencer.
1.3 L'intervenant vérifie plus tard auprès de l'enseignant si l'élève se comporte bien.
1.4 L'intervenant garde l'élève au local pour le reste de la période.

2. Dans le cas où l'élève est en conflit mineur avec l'enseignant:
2.1 ex: l'enseignant signifie à l'élève qu'il est fatigué de lui car il dérange souvent.
2.2 L'intervenant demande à l'élève de s'entendre avec l'enseignant avant le prochain cours.
2.3 L'élève accepte de discuter avec l'enseignant et de régler avec lui son problème.
2.4 L'intervenant vérifie auprès de l'enseignant si l'entente est conclue.
2.5 L'intervenant garde l'élève au local pour le reste de la période.

B) Entente entre INTERVENANT-ELEVE-ENSEIGNANT:

1. Dans le cas où l'élève n'est pas en conflit avec le professeur, mais ne respecte pas certaines exigences:
1.1 L'intervenant vérifie sur-le-champ auprès de l'enseignant concerné la nature du problème et ses exigences.
1.2 Si le problème n'est pas trop grave, il s'entend avec l'enseignant sur une réintégration rapide.
1.3 L'intervenant négocie une entente avec l'élève qui tient compte des exigences mentionnées.
1.4 L'intervenant retourne l'élève en classe.

2. Dans le cas d'un problème majeur:
ex: l'élève ne fait jamais rien, il perturbe gravement la classe, etc.
2.1 L'intervenant rencontre immédiatement l'enseignant (seul).
2.2 L'intervenant s'informe du problème et des conditions de réintégration.
2.3 L'intervenant négocie une entente qui tient compte de toutes les attentes.
2.4 L'intervenant garde l'élève avec lui.
2.5 L'intervenant vérifie auprès de l'enseignant dans les jours qui suivent si l'entente est respectée.

NOM:----------

FOYER:----------

DATE:----------

PERIODE:----------

HEURE D'ARRIVEE:----------

CONTRAT DE REINTEGRATION AU COURS

ELEVE

Nature du conflit: _____

Clauses de l'entente: _____

Demande de service: _____

ENSEIGNANT

Nature du conflit: _____

Clauses de l'entente: _____

INTERVENANT AU LOCAL

Clauses de l'entente: _____

Les gens qui ont participé à l'entente :

A) ELEVE B) ENSEIGNANT C) INTERVENANT

Dossier complet _____ Signature de l'intervenant _____
vérifié auprès du
professeur

Projet de suivi en classe d'élèves perturbateurs ou désorganisés

Disponibilité

Pér.	1	2	3	4	5	6	7
2	Y.L.	Y.B.	R.V.	Z.P.	Y.B.	F.V.	C.B. ? S.P
3	C.B. ?	R.V.			Y.B.	Y.B.	R.V.

Le service au 2464 se veut une occasion de remettre l'élève dans de meilleures dispositions. Ce service est un temps de compréhension et de dialogue avec l'élève dans le but de l'aider.

LOCAL 2464

SERVICE OFFERT PAR LES INTERVENANTS AU LOCAL

- Durant les périodes ci-haut mentionnées, un élève peut être envoyé au local s'il perturbe la classe ou s'il se désorganise.
- L'intervenant au local reçoit l'élève.
- Il négocie une entente (contrat de réintégration) avec l'élève dans laquelle l'élève accepte volontairement de modifier sa conduite. Le contrat est valable pour un mois.
- L'intervenant rencontre le professeur, lui fait part de l'entente et négocie s'il y a lieu la réintégration de l'élève habituellement pour le cours suivant.

SERVICE OFFERT PAR L'ADJOINT AU SECTEUR

A) L'élève ne respecte pas l'entente valable pour un mois:

- Le professeur envoie l'élève à l'adjoint.
- L'adjoint avise les parents de la situation.
- L'adjoint remet une feuille de route pour assurer le suivi de l'élève dans la matière où il a des problèmes.

- Les parents, le professeur et l'adjoint signent la feuille à chaque jour.
- La feuille de route est valable pour sept jours.
- L'entente intervenue dans le contrat de réintégration est prolongée d'un mois.

B) L'élève ne respecte pas l'entente contenue implicitement dans la feuille de route.

- L'élève est suspendu.
- Les parents sont avisés par téléphone de la suspension.
- L'élève apporte à la maison une feuille expliquant les causes de la suspension et le protocole de retour.
- Les parents doivent se présenter à l'école pour réintégrer leur enfant.

MT/cm

83-03-18

FEUILLE DE ROUTE

NOTE: Pour problème sérieux dans une matière.

1- D'indiscipline ☐

2- De manque de travail ☐

Matière : _____

NOM: _____ FOYER: _____ DATE: _____

- Cet élève a été expulsé deux fois de son cours en moins d'un mois.
- Cet élève n'a pas respecté son contrat de réintégration après une première expulsion.
- Cette feuille de route doit être signée pendant sept jours et elle prolonge la durée du contrat de réintégration d'un mois.

PERIODES

Signatures	1	2	3	4	5	6	7
Prof.							
Parent							
Dir.							

UTILISATION: L'élève présente cette feuille à son professeur au début de son cours. Le professeur signe la feuille à la fin du cours et écrit des commentaires s'il y a lieu. L'élève fait signer la feuille par ses parents à chaque jour où il a un cours dans cette matière. Le Directeur du cycle contresigne la feuille chaque lendemain matin.

_____ Directeur du cycle

_____ Signature des parents

MT/cm

82-05-17

POLYVALENTE EMILE-NELLIGAN

AVIS DE SUSPENSION

VOTRE FILS (FILLE) EST SUSPENDU (E) DE SES COURS

NOM DE L'ELEVE: _____ FOYER: _____

DATE: _____ DUREE: _____

Motif de la suspension:

PROTOCOLE DE RETOUR A L'ECOLE:

1) Dès le lendemain matin de la date de la suspension à compter de 09:00, vous devez téléphoner au responsable du secteur pour prendre rendez-vous avec lui.

2) Vous devez obligatoirement vous présenter à l'école avec votre fils (fille) au jour et à la date convenus.

3) Après entente avec le responsable du secteur, votre fils (fille) pourra réintégrer ses cours.

Mariette Tremblay

Mariette Tremblay
adjointe au secteur II-III

MT/cs

82-03-16

APPENDICE F

ÉLÈVES FANTOMES

Aux professeurs du secteur II - III

Elèves fantômes

Depuis les deux dernières semaines, j'ai fait parvenir à des parents d'élèves qui fréquentent peu ou pas l'école une lettre les enjoignant de bien vouloir nous donner les intentions de leur enfant face à l'école. Chaque lettre était précédée d'appel(s) téléphonique(s). Dans certains cas, l'appel a été fructueux et l'enfant est revenu. Dans la plupart des cas, nous avons dû en arriver à l'envoi d'une lettre, (dont vous trouverez copie ci-jointe), parfois envoyée sous pli recommandé.

Vous trouverez ci-dessous la liste des élèves à qui une lettre a été envoyée. Au fur et à mesure que les réponses reviendront, j'en ferai part aux professeurs concernés.

De plus, s'il y avait d'autres élèves qui ont des absences fréquentes ou continuelles de vos cours, j'aimerais en connaître les noms.

Jacques Monté

Jacques Monté

JM/mr
81-11-10

Elèves qui sont fréquemment ou continuellement absents

NOM	FOYER	ABSENT DEPUIS

DATE_____
PROF._____
MATIERE _____

La Commission des Ecoles catholiques de Montréal

POLYVALENTE EMILE NELLIGAN

Polyvalente Émile-Nelligan

4750, rue Henri Julien Montréal H2T 2C8 845 6271

Le 30 octobre 1981

Sujet: Absences de : _____ Foyer : _____

Monsieur,
Madame,

La présente est pour vous informer que votre enfant est absent de l'école depuis le _____

Nous aimerions en connaître la cause et connaître en même temps les intentions de votre enfant face à l'école. Pour nous aider, pourriez-vous répondre à cette lettre. Vous nous retournerez cette réponse le plus tôt possible, dans l'enveloppe affranchie ci-jointe.

Recevez l'assurance de notre entière collaboration.

Signature:_____

Fonction :_____

MBT/mr